



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6170<sup>e</sup>** séance

Vendredi 24 juillet 2009, à 10 h 45  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Rugunda . . . . .	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Margelov
	France . . . . .	M. Lacroix
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Mexique . . . . .	M. Puente
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Sawers
	Turquie . . . . .	M. Çorman
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

#### Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/297)

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/352)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 11 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

**Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**  
(S/2009/297)

**Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**  
(S/2009/352)

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Soudan et de la Suède des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Hassan (Soudan) prend place à la table du Conseil; M. Lidén (Suède) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Le Roy à prendre place à la table du Conseil.

Je voudrais saluer la présence à la table du Conseil de S. E. M. Mikhail Margelov, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour le Soudan et Président de la Commission des relations étrangères du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie. Au nom du Conseil, je lui souhaite chaleureusement la bienvenue.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis des deux rapports du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, contenus dans les documents S/2009/297 et S/2009/352.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

**M. Le Roy** : Merci, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter la situation au Darfour devant le Conseil de sécurité. Le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général le plus récent sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et les questions qui s'y rapportent. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner certains des points clefs du rapport et partager avec les membres quelques observations plus générales sur nos efforts pour mettre un terme à cette crise.

En premier lieu, Monsieur le Président, permettez-moi de confirmer que nous sommes en train d'entrer dans une nouvelle phase de la vie de la MINUAD. Dans les prochains mois, nous assisterons à l'arrivée de cinq bataillons et cinq compagnies d'infanterie supplémentaires. Nous nous efforçons également d'obtenir le déploiement des deux derniers bataillons restants, avant la fin de l'année. En ce qui concerne la police, la mise en place d'ici à décembre prochain de neuf des 11 unités formées de police est en très bonne voie et nous continuons à travailler au déploiement des deux unités restantes également avant la fin de l'année.

Cette phase finale du déploiement intervient à un moment où un nouveau responsable va rejoindre la mission. Comme le Conseil le sait, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont proposé la désignation du lieutenant général du Rwanda Patrick Nyamvuba comme nouveau commandant de la force de la MINUAD. Il prendra ses fonctions d'ici la fin du mois d'août, succédant au général Martin Luther Agwai.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage aux efforts du général Agwai au nom de l'Union africaine, des Nations Unies et, bien entendu,

du peuple du Darfour. Il a dirigé la force de l'une des plus grandes et complexes opérations de maintien de la paix de l'histoire dans sa phase initiale, particulièrement difficile. Nous lui en sommes très reconnaissants.

Son successeur rejoindra la mission à un moment où les priorités seront en train de changer. L'accent a été jusqu'à présent, par définition, mis sur le déploiement et le développement de méthodes de travail avec le Gouvernement, les parties au conflit et les autres acteurs. Nous avons fait beaucoup de progrès dans chacun de ces domaines, certes beaucoup reste à faire et nous n'oublions pas en particulier la question des visas sur laquelle nous insistons à chaque réunion tripartite, encore très récemment, question sur laquelle nous continuerons d'insister pour que l'ensemble des visas pour toutes les nationalités soient accordés dans un délai raisonnable.

Alors que l'année 2009 avance avec un pourcentage de forces déployées en progression régulière chaque mois, la mission sera bientôt en position de dépenser moins d'énergie pour son propre établissement et davantage pour mener les opérations sur le terrain et notamment pour mettre en œuvre son mandat de protection.

Cela m'amène au deuxième point sur lequel je souhaiterais insister. Le rapport du Secrétaire général réitère que la MINUAD est fondamentalement une opération de protection. L'arrivée des moyens militaires et de police promis et le passage du déploiement aux opérations doivent, avant tout, se traduire par un travail de protection plus efficace. Il s'agira notamment de mener encore plus de patrouilles avancées que celles déjà entreprises par la mission de façon croissante et d'assurer une présence plus soutenue encore dans et autour des positions clés, telles que les camps de déplacés, où vivent les populations les plus vulnérables. Mais cela signifiera également qu'il y aura une plus étroite collaboration avec le reste de la communauté de protection, les organisations non gouvernementales, les institutions de l'ONU et les corps gouvernementaux, qui sont aussi responsables et engagés dans la protection des civils.

J'en ai très longuement discuté avec mes collègues lors de mon séjour à El Fasher, il y a deux semaines, et nous avons conclu d'un commun accord que les attentes seraient par définition très élevées vis-à-vis des performances de la mission d'ici à la fin de

l'année et que tous nos efforts devraient être tendus pour relever ce défi.

Le troisième élément du rapport sur lequel je voudrais attirer l'attention a trait aux changements de la situation sécuritaire au Darfour. La MINUAD conduit désormais sa mission dans un environnement différent de celui dans lequel elle avait été mandatée pour opérer initialement. Le rapport rend compte de ces changements et du contexte. Les actes de violence à très grande échelle associés à des pertes et à des déplacements de civils ne sont plus les symptômes majeurs de la crise. Les attaques aujourd'hui sont plus localisées et sont en général le fait de rebelles contre le Gouvernement ou bien du Gouvernement à l'encontre de rebelles, ou encore de conflits interethniques.

La détérioration des relations Tchad-Soudan est un facteur important de ce changement de climat. Les membres du Conseil se souviendront que le cessez-le-feu humanitaire de 2004 entre le Gouvernement et les rebelles, qui nous avait donné à tous l'espoir d'une fin imminente de la violence, avait été négocié et signé à N'Djamena. Il est difficile d'imaginer qu'un processus similaire puisse avoir lieu aujourd'hui, en raison des relations tendues entre le Tchad et le Soudan. Les bombardements du territoire soudanais par des avions militaires tchadiens, qui ont eu lieu le 16 juillet, n'ont pas amélioré la situation.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

L'évolution de la crise ne diminue en rien la tragédie au Darfour et ne soulage pas les souffrances des 2,7 millions de personnes déplacées, mais elle exige que notre analyse et nos actions correspondent aux réalités sur le terrain. L'ONU devra s'adapter pour être efficace. Cela a également un impact sur les efforts de médiation. Le rapport du Secrétaire général aborde également la question de savoir comment le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, a œuvré pour rééquilibrer son approche afin de refléter la fluidité de la situation sur le terrain.

Depuis la publication du rapport, un événement positif est intervenu avec la libération par le Mouvement pour la justice et l'égalité de plus de 60 prisonniers grâce à la médiation du Comité international de la Croix-Rouge.

Le quatrième point sur lequel je voudrais insister concerne le lien direct entre la crise au Darfour et la mise en œuvre de l'Accord de paix global. À l'occasion de l'exposé que j'ai présenté au Conseil le

17 juillet, j'ai fait part de notre grande préoccupation en ce qui concerne l'état de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Les retards, les incompréhensions et les désaccords entre les partenaires sur des questions essentielles – y compris la délimitation des frontières et les résultats du recensement – continuent de compromettre l'Accord de paix global. Un échec de l'Accord de paix global déboucherait sur une grave crise dans l'ensemble du Soudan tout entier et dans la région et infligerait de nouvelles souffrances aux populations déjà vulnérables.

Dans ces circonstances, il importe de féliciter les parties pour leur conduite lorsqu'elles ont réagi à la décision rendue par la Cour permanente d'arbitrage sur l'Abeyi, le 22 juillet. Elles méritent d'être félicitées pour la retenue dont elles ont fait preuve en acceptant la décision. Les parties doivent s'inspirer de la manière dont elles ont accepté la décision de la Cour permanente d'arbitrage pour aborder d'autres questions importantes et améliorer le niveau et la qualité de leur collaboration.

Malgré la bonne nouvelle en ce qui concerne l'Abeyi, il subsiste un sentiment de dérive en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de paix global, qui aura des conséquences directes sur le règlement de la crise au Darfour. L'incertitude autour des élections en est un bon exemple. Le recensement contesté, les déplacements à grande échelle et l'instabilité – en particulier dans la région voisine du Tchad – remettent gravement en cause la participation de la population du Darfour au processus électoral. Cela priverait de leur droit de vote des millions de personnes déjà marginalisées par le conflit.

Les résultats de toute élection auront également un effet déterminant sur l'organisation politique au Darfour. Les responsables élus constitueront un tout nouveau groupe de parties prenantes et devront participer aux pourparlers sur la restauration de la paix au Darfour. Il existe également un risque réel que les mouvements rebelles choisissent de réduire leur engagement dans la médiation et préfèrent surveiller et éventuellement tirer profit des difficultés rencontrées par le Gouvernement d'unité nationale dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Ces cas ne sont bien sûr que des scénarios mais ils illustrent les liens évidents entre l'Accord de paix global et le conflit au Darfour. Il est maintenant plus important que jamais que nous considérions ces deux

problèmes comme faisant partie d'un tout et que nous comprenions qu'ils sont tous deux liés à la marginalisation d'une grande partie de la population. Je puis assurer au Conseil que le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine œuvrent de concert sur cette base afin d'appuyer les Soudanais dans leur lutte pour relever les nombreux défis importants auxquels ils sont confrontés.

Dans ce contexte, nous attendons avec impatience les recommandations du Groupe de haut niveau conduit par le Président Mbeki. J'ai rencontré le Président Mbeki et ses collègues lors de mon déplacement à Addis-Abeba, il y a 10 jours. Il est évident que les travaux qu'ils ont entrepris apporteront une contribution importante à nos efforts visant à instaurer une paix durable dans l'ensemble du Soudan.

J'ai, dans mes remarques, insisté sur certains aspects du dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUAD et le Darfour. Je voudrais terminer en faisant quelques observations supplémentaires.

Il y a plus de cinq ans que le Conseil s'est pour la première fois penché sur cette crise. Si la situation sur le terrain a évolué, nous sommes à de nombreux égards aussi éloignés d'un règlement aujourd'hui que nous ne l'étions lorsque la question a été abordée pour la première fois par cet organe. Ceci est profondément préoccupant du fait des souffrances humaines endurées pendant cette période, mais également extrêmement frustrant, parce que les éléments de la solution ont à de nombreux égards toujours été évidents.

Le Gouvernement doit faire d'importantes concessions et illustrer son engagement au Darfour par un investissement actif dans sa population et ses infrastructures. Les rebelles doivent faire des intérêts de leur peuple leur unique priorité, parvenir à un compromis entre eux et convenir d'un important forum de discussions. Refuser le dialogue n'est pas une politique – ce n'est qu'une attitude. Les partisans et les dirigeants du gouvernement et des mouvements rebelles doivent une fois pour toutes refuser d'appuyer la guerre. Le dialogue doit devenir la seule option sérieuse. Les armes et l'appui financier doivent cesser de circuler. Les sanctuaires doivent disparaître.

Tant ce que des progrès constants ne seront pas accomplis dans chacun de ces domaines, nous ne parviendrons pas au règlement de la crise. Au lieu de cela, nous continuerons de nous réunir dans cette salle pour débattre d'une situation apparemment inextricable. L'autre solution est de rassembler la

volonté politique et d'adopter la vision commune nécessaires pour résoudre cette crise dans toute sa complexité déchirante.

La responsabilité finale de rétablir la paix et la stabilité au Darfour appartient aux Soudanais. Ils en ont le droit et le devoir. La volonté de réaliser la paix et les sacrifices nécessaires pour y arriver ne peut venir que d'eux. Nous devons continuer d'exiger d'eux qu'ils adoptent les normes les plus élevées à cet égard.

Dans le même temps, la communauté internationale, et en particulier les pays de la région, ont un rôle crucial à jouer pour créer les conditions qui permettront aux Soudanais de relever ces défis. Ces conditions supposent d'inciter concrètement les parties à parvenir à un accord et à offrir des garanties que les nouveaux accords seront mis en œuvre. Ce Conseil, au même titre que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui s'est prononcé sur la MINUAD cette semaine, continuera d'être mis à contribution afin de mobiliser la volonté et les capacités des parties de dépasser ce conflit de la seule manière possible – par l'intermédiaire d'un accord politique négocié qui mettra véritablement fin à la marginalisation du Darfour.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Le Roy pour son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M. Margelov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : D'emblée, je voudrais remercier M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé détaillé sur la situation au Darfour et le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Le Secrétaire général a insisté à de nombreuses reprises sur l'indivisibilité de la paix au Soudan et a pris note de la nécessité d'adopter une approche globale pour régler le conflit au Darfour et parvenir à un règlement pacifique dans le pays.

Notre tâche aujourd'hui est d'ouvrir la voie de la paix au Soudan. C'est une tâche ardue, en particulier si l'on se souvient que l'histoire moderne et la plus récente du Soudan a été témoin d'une succession de périodes de dépendance et d'indépendance, de conflits entre les provinces, les religions et les groupes ethniques, et d'une guerre civile presque ininterrompue. Le pays est aujourd'hui en proie à de

graves conflits civils. Les affrontements militaires d'une intensité variable ne sont interrompus que par des cessez-le-feu brefs et fragiles. Ces affrontements exacerbent les problèmes humanitaires du pays. Les experts affirment qu'aujourd'hui, le Soudan est incapable de se nourrir ou éprouve de grandes difficultés à le faire. Afin de répondre aux besoins alimentaires du seul Sud, 75 000 tonnes de nourriture sont nécessaires. La situation n'est viable que du fait d'une demande moins importante dans le Sud et le Nord.

Le Soudan a actuellement besoin de l'attention de la communauté internationale. Nous devons œuvrer à renforcer le dialogue entre les parties belligérantes au Darfour et assurer la mise en œuvre de l'Accord de paix global entre le Nord et le Sud. Pour l'heure, il n'existe aucun autre moyen de rétablir la paix au Soudan.

Il convient de rappeler que de nombreux facteurs sont à l'origine des conflits dans ce pays. Les raisons des affrontements sont parfois difficiles à définir clairement.

Par exemple, Khartoum considère officiellement les rebelles comme des séparatistes, ce qui définit le conflit comme opposant séparatistes et Gouvernement central. Le Secrétaire général Ban Ki-moon met l'accent sur un problème écologique – manque d'eau – au Darfour et sur la lutte qui en résulte entre populations sédentaires et nomades. Certains disent que les milices de Janjaouids chassent des incroyants de leur sol, ce qui donne au conflit une coloration manifestement religieuse. D'autres estiment que le conflit a des origines ethniques, d'autres encore mettent l'accent sur les ressources naturelles et affirment que les diverses parties cherchent à tirer des recettes de ces ressources.

Mais tous ces facteurs coexistent, ce qui veut dire qu'une sorte de guerre civile portant sur des intérêts économiques est en cours au Soudan. Un certain nombre d'organisations humanitaires croient que le Gouvernement soudanais souhaite, avec l'aide des Janjaouids, chasser les tribus africaines du Darfour afin de pouvoir exploiter les gisements pétrolifères qui s'y trouvent.

Je pense que tous ces facteurs, mentionnés par des experts et des représentants d'organisations non gouvernementales, ainsi que d'autres, interviennent dans la tragédie qui se déroule au Soudan. Cela explique la difficulté de trouver un règlement

pacifique. Nous sommes convaincus que pour résoudre les problèmes du Darfour, le seul moyen est que les parties concluent des accords politiques d'ensemble, s'agissant avant tout d'instaurer la sécurité au Darfour. L'UNAMID soutiendrait la conclusion de tels accords.

Aujourd'hui, les conditions pour l'ouverture de négociations entre Khartoum et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), principal groupe rebelle, sont devenues difficiles à réunir. Il est bien connu qu'en février, avec la médiation de l'Union africaine, des Nations Unies et du Qatar, les parties ont signé un Accord de bonne volonté, qui portait sur les questions d'échange de prisonniers de guerre et d'élargissement de l'action humanitaire internationale au Darfour. Cet accord a été suivi de la délivrance par la Cour pénale internationale (Cour pénale internationale) d'un mandat d'arrêt à l'encontre du Président du Soudan, de la décision du Gouvernement soudanais d'interdire les activités d'un certain nombre de missions humanitaires, du refus du MJE de poursuivre les négociations et de l'éclatement d'un nouveau conflit armé entre les parties au Darfour.

Les représentants du Mouvement pour la justice et l'égalité ont récemment accusé à Doha le Gouvernement soudanais d'avoir rompu les négociations, disant que c'est Khartoum qui n'avait pas su présenter de propositions stratégiques. De ce fait, le processus de négociations est maintenant dans l'impasse. Par ailleurs, un chef militaire influent, le dirigeant de l'opposition Abdul Wahid Mohammed al-Nur, n'a pas signé l'Accord de bonne volonté du Qatar. La communauté internationale doit s'efforcer activement d'amener les parties à reprendre le dialogue politique sans conditions préalables. Ce dialogue doit porter véritablement sur tous les points. Il est nécessaire de faire pression sur les chefs rebelles qui refusent de participer à un règlement. Un certain nombre de dispositions des décisions du Conseil de sécurité demeurent pertinentes : elles se réfèrent à la ferme résolution du Conseil de prendre des mesures contre ceux qui entravent les progrès du processus de paix; c'est à notre avis un point très important.

Un accord sur la normalisation des relations avec le Tchad a également été signé à Doha, mais il faut reconnaître qu'il n'a pas encore été suivi d'effet. Sans aucun doute, il sera impossible de stabiliser le Darfour sans un renforcement de la confiance entre le Soudan et le Tchad. Nous sommes gravement préoccupés par les violations des frontières du Soudan et par les frappes aériennes de l'aviation tchadienne contre le

territoire du Darfour. Nous croyons que les deux parties devraient faire preuve de volonté politique afin d'établir des relations de bon voisinage, ce qui serait dans l'intérêt de la sous-région entière. À notre avis, la base de négociations et les mécanismes voulus pour cette normalisation existent déjà.

Mais nous notons que la délivrance par la Cour pénale internationale d'un mandat d'arrêt à l'encontre du Président du Soudan, Omer al-Bashir, ne contribue pas à un règlement pacifique au Darfour. Il est bien connu que l'Union africaine est favorable à l'octroi de pleines garanties de sécurité pour le Président soudanais : en d'autres termes, le progrès dans les négociations a priorité sur le processus judiciaire, parce que les activités relevant du mot d'ordre d'équité devant la justice sapent le processus de paix en cours. Et l'on ne saurait douter que ce processus soit en cours, bien qu'avec certaines complications. L'Union africaine croit aussi que la Cour pénale internationale méconnaît les efforts menés par les pays arabes et africains pour résoudre le conflit au Soudan.

Dans le souci de progresser vers un règlement pacifique au Darfour tout en assurant l'équité et en observant les normes du droit international, la Russie comprend l'approche suivie par l'Union africaine, la Ligue des États arabes et le Mouvement des pays non alignés afin de résoudre ce problème politique et juridique. À notre avis, ce qui importe est de réaliser des progrès d'ensemble vers un règlement et de garantir l'intégrité territoriale du pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par les élections générales prévues au Soudan en avril 2010. Le temps passe inexorablement, et le processus de préparation de ces élections est dans l'impasse. Une tâche essentielle est de faire en sorte que les élections aient vraiment lieu. La réussite des élections devrait assurer l'union de la société soudanaise. Elles sont aussi la condition préalable de l'étape suivante : le référendum de 2011 sur le statut du Sud-Soudan, qui est le principal élément de l'Accord de paix global de 2005.

Concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix global, nous nous félicitons du règlement de l'un des problèmes les plus complexes : le conflit sur les limites administratives de la région d'Abyei. Nous sommes heureux que Khartoum et Juba aient accepté la décision de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye et réaffirmé leur attachement à son application intégrale. Nous y voyons un pas en avant capital. Nous considérons que la décision devrait contribuer à préserver l'unité du Soudan, ce qui est de toute

première importance pour garantir la sécurité à long terme dans le pays et à travers l'ensemble du continent africain.

Pour terminer, je tiens à féliciter la MINUAD de ses activités. J'ai observé à maintes reprises son action sur le terrain, et je peux affirmer qu'elle est efficace. Nous voyons dans la Mission une composante intégrale du processus de règlement des problèmes du Darfour. Tout particulièrement, durant la période couverte par le rapport, c'est grâce aux soldats de la paix qu'il a été possible d'éviter de nombreuses pertes humaines dans les heurts armés entre les parties au conflit du Darfour, ainsi que de prêter une assistance humanitaire à la population civile.

Je vous ferai part d'une impression personnelle : en 2009, El Fasher et Dyala sont des villes totalement différentes de celles que j'ai vues en 2007; l'impression est totalement différente. Dans une large mesure, l'impression que l'on a en y arrivant aujourd'hui peut être attribuée aux activités de la MINUAD.

Je voudrais notamment remercier la délégation du Royaume-Uni d'avoir préparé un projet de résolution sur la prorogation du mandat de la Mission. La délégation russe est prête à continuer de travailler sur cette décision du Conseil. Il est nécessaire de garantir une approche unifiée du Conseil de sécurité pour résoudre les problèmes du Darfour. C'est seulement ainsi qu'il sera possible de progresser dans le dialogue politique entre les parties au Darfour, de déployer la MINUAD, d'en assurer l'efficacité et de normaliser la situation humanitaire. Je tiens aussi à souligner que nous entendons aller de l'avant dans tous les domaines d'un règlement au Soudan sur la seule base d'un dialogue constructif et équitable entre la communauté internationale et le Gouvernement soudanais, dans le respect de la souveraineté du pays.

**Sir John Sawers** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en remerciant le Secrétaire général adjoint Le Roy de son exposé et de sa présentation du très utile rapport du Secrétaire général (S/2009/352). C'est une bonne chance d'avoir M. Margelov parmi nous aujourd'hui; et sa déclaration d'ensemble a été fort utile au Conseil.

Le Soudan demeure au premier rang de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous nous sommes centrés sur le Darfour aujourd'hui, mais l'Accord de paix global reste la plus haute priorité et la question la plus brûlante. Je voudrais faire consigner que le Royaume-

Uni accueille avec satisfaction la réponse de toutes les parties à la décision de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye concernant Abyei, ce qui à mon avis fera avancer la situation sur le processus Nord-Sud.

Concernant le Darfour, la stratégie du Conseil est axée sur quatre volets : maintien de la paix, action politique, humanitaire et judiciaire. Le rapport du Secrétaire général montre que des progrès ont été réalisés sur certains volets, mais qu'il reste encore beaucoup à faire.

En ce qui concerne le premier volet portant sur le maintien de la paix, nous nous félicitons des progrès soulignés par le Secrétaire général dans son rapport s'agissant du déploiement de la MINUAD. Nous nous félicitons tout particulièrement de la meilleure coopération du Gouvernement soudanais. Le Secrétaire général nous fait part de ses graves préoccupations quant à la lenteur avec laquelle les visas pour le personnel de la MINUAD sont émis, en dépit des progrès réalisés au sein du Comité tripartite. Nous demandons au Gouvernement soudanais de régler ce problème et de garantir l'accès à la région du personnel de la MINUAD et leur liberté de mouvement au Darfour, chose qui est une autre source de grave préoccupation pour le Secrétaire général.

Dans l'ensemble, la MINUAD peut encore mieux faire. Cela fait maintenant deux ans que le Conseil a adopté la résolution 1769 (2007), et la MINUAD n'a pas eu l'impact que nous souhaitons tous. Nous nous félicitons de la détermination du Secrétaire général qui tient à déployer 92 % de l'effectif total autorisé d'ici la fin de l'année, mais nous savons tous fort bien que des objectifs similaires n'ont pas été atteints par le passé. Ces objectifs sont liés à la question de la taille des effectifs. La mesure la plus importante porte sur la capacité de la MINUAD d'exécuter son mandat dans l'ensemble du Darfour, et nous nous félicitons de l'estimation faite par M. Le Roy de la proportion des capacités autorisées de la MINUAD actuellement déployée et de celle qui le sera à la fin de l'année.

Le Royaume-Uni convient avec le Secrétaire général que la protection des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire devraient être une priorité pour la MINUAD. À mesure que la MINUAD est plus à même de mettre en œuvre son mandat, il importe que nous suivions ses progrès, identifions quels sont les obstacles et changions en conséquence la configuration de la force ainsi que les tâches qu'elle doit réaliser.

En ce qui concerne le deuxième volet portant sur le processus politique, les progrès sont restés extrêmement lents. Aussi efficace que la MINUAD devienne, elle ne sera pas en mesure de régler seule les problèmes du Darfour. La MINUAD était censée être une force de maintien de la paix, et il faut qu'elle ait une paix à maintenir. Le Royaume-Uni appuie le Médiateur en chef conjoint Union africaine-Nations Unies, M. Bassolé, ainsi que la contribution du Gouvernement du Qatar. Je tiens à répéter ce que M. Margelov a dit plus tôt. Nous demandons à toutes les parties, y compris les mouvements rebelles, d'entamer un dialogue avec le Médiateur sans conditions préalables et de faire preuve de la plus grande souplesse possible pour régler leurs désaccords.

En ce qui concerne le troisième volet – la situation humanitaire – comme le Secrétaire général le note, les conditions de sécurité au Darfour restent explosives et la situation des civils demeure une source de grave préoccupation. Près de 4,7 millions de personnes au Darfour, chiffre considérable, ont besoin d'une aide humanitaire, avec un tiers de la population déplacée – 2,6 millions de personnes – incapable de retourner dans leur foyer. Le banditisme et les violences sexuelles restent un fléau pour les civils dans tout le Darfour, comme le note le Secrétaire général.

Nous ne comprenons toujours pas pourquoi le Gouvernement soudanais tient à ajouter à la détresse de la population du Darfour en expulsant 13 organisations non gouvernementales. Le rapport du Secrétaire général semble indiquer qu'aujourd'hui, environ 5 000 travailleurs humanitaires de moins se trouvent au Darfour, une chute de plus de 25 %. Ceci ne peut que compliquer davantage l'acheminement des secours humanitaires. Il faut donc poursuivre les efforts visant à combler l'écart entre les besoins et ce que nous pouvons fournir.

Le Secrétaire général adjoint a également fait référence à la dimension régionale et, comme lui, nous demandons que le Tchad et le Soudan aient de meilleures relations. Ceci est indispensable à la sécurité de l'avenir de la population du Darfour. Il faut que Khartoum et N'Djamena coopèrent réellement et cessent de s'accuser l'un l'autre.

Le quatrième volet porte sur les questions juridiques. C'est un domaine où nous devons réaliser des progrès. Personne n'a été amené à répondre de ses actes au cours des six dernières années. Nous demandons de nouveau au Soudan de respecter la

résolution 1593 (2005) relative à la Cour pénale internationale. Avant de recourir à utiliser l'article 16 du Statut de Rome pour tout accusé, nous devons voir le Gouvernement soudanais prendre des mesures concrètes sur le terrain dans la direction de la paix et coopérer avec la Cour pénale internationale.

Enfin, le mandat de la MINUAD arrive à échéance à la fin du mois, et, comme M. Margelov l'a mentionné, le Royaume-Uni a distribué un projet de résolution pour le proroger pour une année supplémentaire. Tout comme le rapport du Secrétaire général, le projet de résolution met l'accent sur le fait que la protection des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire doivent être une priorité pour la MINUAD. Conformément au programme plus large du Conseil pour le maintien de la paix, le projet de résolution demande au Secrétaire général d'élaborer des critères et de fixer des délais pour faire le suivi de la MINUAD et déterminer si elle est capable d'exécuter son mandat, chose que nous avons également faite pour d'autres missions de maintien de la paix, telles que la Mission des Nations Unies au Soudan, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad et la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo. Le projet de résolution exprime l'appui du Conseil au processus de paix et demande aux groupes rebelles d'y participer. Il demande une amélioration de la situation humanitaire, notamment la mise en œuvre du Communiqué commun entre le Gouvernement soudanais et l'ONU sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour.

Nous continuerons de consulter les autres délégations pour parvenir à un large consensus sur ce projet de résolution, qui sera mis aux voix la semaine prochaine.

**M. Puente** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint Alain Le Roy de nous avoir présenté le rapport sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/352). Je souhaite la bienvenue à M. Margelov, de la Fédération de Russie, et le remercie pour sa présence à la présente séance du Conseil de sécurité.

Le Mexique appuie les mesures prises par l'ONU au Soudan et au Darfour et affirme de nouveau qu'il est convaincu du rôle fondamental et décisif que joue l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission des Nations Unies au



Soudan dans le processus de pacification et de stabilisation du pays. Nous espérons que les activités des deux missions déboucheront sur des résultats qui permettront une amélioration des conditions de vie du peuple soudanais dans son ensemble.

Nous saluons l'amélioration du fonctionnement des mécanismes de coopération entre le Gouvernement soudanais et les missions déployées sur le terrain. Nous espérons que cette tendance se poursuivra afin que les missions aient de meilleures possibilités d'exécuter leurs mandats.

Nous considérons comme très importantes les négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité ayant lieu à Doha avec pour but d'analyser l'application de l'Accord de bonne volonté signé en février dernier par les différentes parties sous les auspices du Qatar, de l'ONU et de l'Union africaine. Dans le même temps, nous exhortons les parties à poursuivre sur la voie du dialogue dans l'espoir que les négociations reprennent, que l'on parvienne à conclure des accords significatifs qui contribueront à la stabilité au Soudan, en particulier à la lumière des élections de 2010.

Ma délégation note avec inquiétude les risques énoncés par M. Le Roy concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix global. À cet égard, nous pensons qu'il importe que les parties respectent la décision de la Cour permanente d'arbitrage à la Haye concernant la région de l'Abeyi.

Nous saluons les efforts du Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, et ceux du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, avec à sa tête l'ancien Président sud-africain, M. Thabo Mbeki, et nous estimons que la communauté internationale doit appuyer davantage ses activités afin de maintenir le dynamisme actuel de ses activités de médiation.

Ces efforts sont absolument essentiels étant donné que quatre ans après la décision du Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale de la situation au Darfour, puisqu'il estimait que l'ampleur du conflit menaçait la paix et la sécurité internationales, malheureusement, la situation n'a pas véritablement évolué. Le Mexique demande de nouveau au Gouvernement soudanais de prendre les mesures nécessaires pour respecter la résolution 1593 (2005) et de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale, que le Mexique appuie pleinement, afin de mettre un terme à la violence et à l'impunité au Darfour.

D'autre part, ma délégation suit de très près les tensions à la frontière entre le Tchad et le Soudan. Nous demandons au Tchad et au Soudan de s'efforcer de normaliser leurs relations bilatérales, de prendre des mesures permettant d'instaurer un climat de confiance et d'éviter de soutenir les groupes rebelles armés qui opèrent sur leur territoire.

Ma délégation reconnaît les efforts conjoints du Gouvernement soudanais, de l'ONU et des organisations non gouvernementales afin de combler le vide laissé par l'expulsion et la dissolution de 16 organisations non gouvernementales. Cependant, force est de constater que la qualité et le niveau de l'assistance humanitaire restent insuffisants.

D'autre part, le Mexique condamne de nouveau catégoriquement le recours à la violence sexuelle sous toutes ses formes, plus particulièrement contre les femmes et les filles, qui sont, pour la plupart, des personnes déplacées ou des réfugiés. Nous exhortons toutes les parties à mettre fin à de tels agissements et à prendre des mesures concrètes pour traiter de tels cas et à prendre toutes les mesures possibles pour que ces crimes ne restent pas impunis.

De même, nous appuyons le travail réalisé par la MINUAD qui contribue au retour et à la réinstallation en toute sécurité des personnes déplacées, en particulier le retour volontaire d'environ 1 500 personnes dans leurs foyers dans les provinces de Donki Dreisa et de Muhagiriya dans le sud du Darfour.

Nous sommes préoccupés par la condamnation à mort et par l'arrestation et la détention arbitraires et illégales, de même que par les traitements cruels et la torture auxquels se livrent les forces de sécurité gouvernementales sur les personnes en détention. Ma délégation, qui appuie vigoureusement les efforts en faveur d'un moratoire sur les exécutions et de l'abolition de la peine de mort, estime que la peine capitale constitue l'une des violations les plus graves des droits de l'homme. Nous l'avons souvent dit, mon pays est fermement opposé à la peine capitale.

Enfin, ma délégation remercie la délégation du Royaume-Uni de son projet de résolution, et elle est favorable à la prorogation pour un an du mandat de la MINUAD, en mettant un accent particulier sur l'engagement des parties directement concernées par le conflit, de la communauté internationale tout entière et des organisations régionales afin que soient respectés les accords de paix et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes persuadés que les

efforts déployés dans la région auront un impact positif sur l'avènement d'une paix durable dans le pays.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Le Roy de son exposé. Je voudrais également me féliciter de la présence parmi nous aujourd'hui du Président du Comité des affaires étrangères du Conseil de la Fédération et Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie, M. Mikhail Margelov. Nous le remercions de sa contribution au débat.

L'Autriche souscrit à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par la Suède en sa qualité de Présidente de l'Union européenne.

L'Autriche se félicite des progrès dans le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), puisque 68 % des effectifs sont à présent déployés, et elle espère que la Mission sera, comme prévu, pleinement déployée d'ici à la fin de l'année. Nous jugeons également encourageante l'amélioration de la coopération dans le cadre du Comité tripartite entre le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'ONU. Dans certains domaines, des améliorations n'en restent pas moins nécessaires, notamment en ce qui concerne la délivrance des visas, le dédouanement du matériel et la libre circulation de la Mission.

Un règlement politique négocié de la crise au Darfour reste la seule solution à cette crise. L'Autriche voudrait réitérer son plein appui à la Médiation conjointe Union africaine-ONU. Nous sommes préoccupés par le manque de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de Doha, et nous demandons aux signataires d'engager des négociations de fond sans conditions préalables. Une approche inclusive faisant participer toutes les parties prenantes, y compris la société civile, est essentielle. Il convient à nos yeux de consentir des efforts particuliers pour faire participer les femmes. Les acteurs régionaux et la communauté internationale doivent poursuivre leurs efforts pour que tous les groupes qui ne participent pas viennent rejoindre la table des négociations.

Comme d'autres, nous sommes nous aussi préoccupés par l'instabilité accrue le long de la frontière entre le Soudan et le Tchad et par la détérioration des relations entre ces deux pays. Nous appuyons pleinement tous les efforts des pays de la région afin d'apaiser les tensions. Nous croyons comprendre qu'il y a actuellement des pourparlers sur la mise en œuvre du plan d'observation de la frontière

tel qu'ébauché dans l'Accord de Dakar. Nous voudrions que la frontière soit surveillée, et tout rôle que la MINUAD et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pourraient jouer à cet égard devrait être examiné favorablement.

La question du Darfour ne peut pas être examinée indépendamment des autres questions en suspens concernant le Soudan. La Cour permanente d'arbitrage a rendu sa décision concernant les frontières de la zone contestée d'Abyei le 22 juillet. Les deux parties ont accepté la décision de la Cour comme définitive et contraignante. Il s'agit d'une avancée majeure pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Les deux parties doivent éviter l'affrontement et elles doivent désormais travailler ensemble pour informer la population de la décision et veiller à ce qu'elle soit mise en œuvre.

La position de l'Autriche sur la question de la coopération avec la Cour pénale internationale est bien connue. Dans le même temps, l'Autriche se félicite de l'initiative de l'Union africaine de créer le Groupe de haut niveau sur le Darfour, sous la direction du Président Mbeki, et elle espère que cette initiative permettra également de traiter de la question de la responsabilité. L'Autriche estime que les questions de la réforme judiciaire et des mécanismes de la justice transitionnelle doivent être abordées dans tout règlement.

On constate un retour en nombre modeste mais régulier des personnes déplacées dans certaines régions du Darfour. Le conflit à grande échelle a reculé. Des conditions de sécurité propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées doivent être mises en place. J'insiste sur ce point parce que la situation en matière de sécurité demeure précaire et fait peser une menace permanente sur les civils, le personnel de l'ONU et le personnel humanitaire.

L'Autriche est préoccupée de voir que les civils continuent d'être victimes du banditisme et de la violence sexuelle dans tout le Darfour. Pour protéger la population civile, il importe de préserver la sécurité et le caractère civil des camps de personnes déplacées et d'empêcher que les groupes armés ne recrutent des individus, y compris les enfants, dans ces camps et aux alentours. Toutes les parties au conflit doivent faire preuve de retenue et respecter leurs obligations de protéger la population civile, conformément au droit des droits de l'homme et au droit international

humanitaire. Nous espérons que le Gouvernement soudanais continuera d'assurer la sûreté et la sécurité de tout le personnel de l'ONU ainsi que des travailleurs humanitaires.

La décision du Gouvernement soudanais d'expulser et de dissoudre 16 organisations non gouvernementales humanitaires ou des droits de l'homme a nui au travail de la MINUAD. Les efforts de l'ONU, du Gouvernement soudanais et des organisations non gouvernementales restées sur place ont quelque peu comblé les déficits dans le domaine humanitaire. Toutefois, le nombre de travailleurs humanitaires reste inférieur à ce qu'il était avant ces expulsions. L'aide humanitaire a beaucoup de mal à accéder aux personnes dans le besoin, en particulier dans les zones isolées. Le Gouvernement soudanais doit assumer sa responsabilité de protéger et de fournir une alimentation, un abri et des soins de santé à la population du Darfour et des autres zones touchées par l'expulsion des organisations non gouvernementales humanitaires.

Enfin et surtout, nous voudrions saluer le travail accompli par le personnel de la MINUAD et par le personnel humanitaire au Darfour dans des conditions extrêmement difficiles. L'Autriche appuie pleinement la prorogation de 12 mois du mandat de la MINUAD jusqu'au 31 juillet 2010. Nous remercions le Royaume-Uni de son initiative relative à un projet de résolution sur cette question.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier pour l'initiative des présentes consultations sur la situation au Darfour et remercier également le Secrétaire général adjoint, M. Alain Le Roy, pour son exposé. Nous saluons, par ailleurs, la participation à ce débat de S. E. M. Mikhail Margelov, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour le Soudan.

Concernant le processus politique au Darfour, ma délégation voudrait saluer de nouveau l'Accord de bonnes intentions et de renforcement de la confiance pour le règlement du problème du Darfour, signé en février 2009 à Doha entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE). Cependant, de nombreux efforts restent encore à faire par les parties pour le rendre plus effectif, au regard des désaccords persistants pour créer les meilleures conditions de poursuite des pourparlers politiques.

Ma délégation exhorte les parties à œuvrer de bonne foi en faveur d'un accord-cadre pour la cessation

complète des hostilités et pour l'ouverture de négociations de fond pour mettre fin au conflit, conformément à l'Accord de bonnes intentions.

Nous nous félicitons à cet égard des efforts du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU auprès des parties, que soutient l'initiative de paix du Qatar pour faire progresser le processus de négociations, et encourageons les parties à s'associer à ces efforts. Nous soutenons également ses initiatives en vue de rendre le dialogue politique le plus inclusif possible, surtout que sur le terrain, des groupes armés ont fusionné et ont marqué leur intention de se joindre aux pourparlers politiques.

Nous apprécions le rôle que joue la Libye dans le processus de médiation, de même que nous saluons l'annonce faite par les dirigeants de plusieurs groupes rebelles, lors de la rencontre de Tripoli du 29 juin 2009, d'engager un dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais à Doha.

Nous invitons la communauté internationale, en particulier les membres du Conseil de sécurité, à user de leur influence pour amener les parties à engager des négociations politiques de fond en vue de parvenir à la signature dudit accord.

Au niveau sous-régional, la persistance des tensions entre le Tchad et le Soudan, en particulier les derniers incidents de ces derniers jours, ainsi que les connexions de groupes rebelles de part et d'autre de leurs frontières ne peuvent manquer de nous préoccuper sérieusement. Nous encourageons ces deux voisins à privilégier la concertation de bonne foi, dans le cadre de l'Accord de Dakar, pour améliorer leurs relations bilatérales et trouver une solution à leurs différends.

Nous saluons la poursuite du déploiement des contingents de la MINUAD. Toutefois, il est impérieux que les moyens logistiques dont la Mission a besoin soient mis à sa disposition pour lui permettre d'être pleinement opérationnelle et de s'acquitter au mieux de son mandat. Nous tenons aussi à saluer les bonnes dispositions du Gouvernement soudanais et son engagement, dans le cadre du Comité tripartite Union africaine-Gouvernement soudanais-Nations Unies, à coopérer pleinement à la mise en œuvre effective du mandat de la MINUAD.

Concernant l'émission du mandat d'arrêt international contre le Président soudanais par la Cour pénale internationale, mon pays réitère la requête de

l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et du Mouvement des pays non alignés sollicitant la mise en œuvre de l'article 16 du Statut de Rome en vue de préserver l'intégrité du processus politique au Darfour, et dans le reste du Soudan. Encore une fois, ma position est que la lutte contre l'impunité au Darfour n'est pas exclusive de la recherche de la paix.

Nous saisissons l'occasion pour saluer l'acceptation par les Gouvernements du Sud et du Nord-Soudan, de la décision de la Cour permanente d'arbitrage relative au règlement du différend frontalier de la zone de l'Abeyi. Nous sommes persuadés que l'application de bonne foi de cet accord par les deux parties sera un élément de plus dans la recherche de la paix au Soudan.

S'agissant de la situation humanitaire, celle-ci reste tributaire de la situation sécuritaire dans cette région, et aussi de la nécessité pour les parties de respecter leurs engagements et de créer un environnement propice à l'acheminement de l'assistance humanitaire.

Nous nous réjouissons de la décision prise par le Gouvernement soudanais d'autoriser le retour de certaines organisations non gouvernementales expulsées. Le Burkina Faso continue à persuader celui-ci, à qui incombe la responsabilité de protéger les populations civiles, de poursuivre ses efforts, de concert avec les Nations Unies pour assurer l'assistance humanitaire aux populations vulnérables. Nous nous réjouissons également de la coopération établie entre le Gouvernement soudanais et les institutions de l'ONU en vue de trouver des solutions adéquates aux questions humanitaires, et nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ses efforts.

Il est également essentiel que les organisations humanitaires qui œuvrent au Darfour et les autorités soudanaises puissent créer les meilleures relations de confiance et de travail. Il est capital aussi que la communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier, continuent à inciter les parties à créer les conditions de confiance et de dialogue pour ne pas fragiliser le processus politique en cours.

Pour terminer, ma délégation voudrait féliciter encore une fois la MINUAD pour ses efforts et son engagement sans faille, et naturellement remercier les pays qui fournissent des contingents à la MINUAD. Nous remercions la délégation du Royaume-Uni de nous avoir présenté le projet de résolution.

**M. Le Luong Minh** (Viet Nam) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint pour son exposé détaillé. Je me félicite de la présence de M. Mikhail Margelov, représentant spécial du Président russe, à notre séance aujourd'hui.

Plus d'un an et demi s'est écoulé depuis la création de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et son déploiement au Darfour. Confrontée à de nombreux défis l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour est parvenue à atteindre 68 % de ses effectifs autorisés et a joué un rôle indispensable pour améliorer les conditions de sécurité et faciliter l'aide humanitaire au Darfour. Grâce aux patrouilles destinées à rassurer la population, aux missions de surveillance des droits de l'homme et aux projets humanitaires, la MINUAD a contribué de façon louable à la protection des populations civiles. Les remarques du Représentant spécial conjoint, lors de son récent exposé devant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, concernant le fait que la situation en matière de sécurité s'est considérablement améliorée depuis la transfert d'autorité de la Mission de l'Union africaine au Soudan à la MINUAD atteste de la viabilité du meilleur investissement qui ait été fait jusqu'ici par la communauté internationale dans les opérations de maintien de la paix.

L'efficacité croissante des opérations de la MINUAD est due en grande partie au mécanisme tripartite de coopération entre le Gouvernement soudanais, l'ONU et l'Union africaine. Il est essentiel de promouvoir davantage la coopération et le dialogue entre les parties en présence, non seulement dans le domaine du maintien de la paix mais aussi dans les activités humanitaires visant à compenser l'effet néfaste causé par le départ de 13 organisations non gouvernementales internationales, au début du mois de mars dernier.

Les opérations mandatées par la MINUAD sont toujours entravées par des contraintes de ressources ainsi que par l'attitude récalcitrante de nombreux groupes armés. Nous appelons tous les pays donateurs et les pays fournisseurs de contingents qui le peuvent à doter la MINUAD des ressources nécessaires, en particulier concernant ses besoins urgents en mobilité aérienne et en moyens de mise en œuvre, afin d'accélérer le déploiement complet de la mission. Il faut également renforcer les actions contre les groupes

rebelles qui sabotent et entravent les opérations de la MINUAD.

La situation actuelle au Darfour et sa sous-région souligne l'importance de la présence constante de la MINUAD. Nous nous félicitons de la décision prise le 21 juillet par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de proroger le mandat de la MINUAD pour une année supplémentaire et de nommer un nouveau commandant de la MINUAD. Puisqu'il est prévu que le Conseil de sécurité renouvelle le mandat de MINUAD à la fin de ce mois, le Viet Nam réitère son ferme appui au déploiement rapide et complet de la mission. Nous sommes sincèrement convaincus qu'une fois totalement déployée, la MINUAD contribuera plus efficacement à la consolidation des conditions de sécurité dans ses zones d'opérations, et du processus de paix au Darfour. Nous remercions la délégation du Royaume-Uni d'avoir rédigé un projet de résolution sur ce sujet, et nous attendons avec intérêt de contribuer à son adoption par consensus.

Il n'existe pas de solution militaire au conflit du Darfour. Le Viet Nam a constamment réaffirmé qu'il appuyait pleinement une solution politique globale à la question du Darfour. La reprise récente des pourparlers entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité sur la mise en œuvre de l'Accord signé à Doha constitue un pas dans la bonne direction, quoiqu'il s'agisse d'un succès limité étant donné les conditions imposées par le Gouvernement soudanais. Toutes les parties concernées, en particulier les mouvements rebelles, doivent faire preuve de bonne volonté et s'engager pleinement dans un dialogue constructif et des pourparlers de paix sans condition préalable, sous les auspices du Médiateur en chef conjoint, M. Djibrill Bassolé.

Les tensions aux frontières entre le Tchad et le Soudan continuent de menacer la paix et la sécurité dans la région, ainsi que les opérations de la MINUAD. Nous invitons toutes les parties concernées et les États de la région à faire preuve de la plus grande retenue, à régler pacifiquement leurs différends et à entamer pleinement le dialogue afin de désamorcer la crise actuelle au Darfour.

Conscients du lien organique qui existe entre la paix et la justice au Darfour, nous voudrions réitérer notre préoccupation, déjà exprimée par l'Union africaine, la Ligue des États arabes et le Mouvement des pays non alignés, concernant le mandat d'arrêt de

la Cour pénale internationale lancé contre le Président soudanais, et appeler à plus de précaution à ce sujet.

Pour aboutir, les efforts de médiation doivent être mieux coordonnés et mieux concertés. Nous apprécions grandement la collaboration et les consultations étroites entre M. Bassolé et le Qatar, la Libye et le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour qui tentent conjointement de trouver une solution satisfaisante au conflit du Darfour. Compte tenu de l'indivisibilité de la paix au Soudan et des échéances critiques que constituent les élections de 2010 et le référendum de 2011, une plus grande et plus étroite coordination des efforts entre la MINUAD et la Mission des Nations Unies au Soudan est indispensable, tant pour le processus de paix au Darfour que pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global, et par la même pour restaurer un climat de paix et de stabilité durables au Darfour, et plus largement au Soudan.

**Mr. Çorman** (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons des rapports du Secrétaire général (S/2009/297 et S/2009/352) et remercions le Secrétaire général adjoint Le Roy pour son exposé. Nous apprécions également la présence de S. E. M. Mikhail Margelov, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie, et le remercions pour sa contribution.

La Turquie se félicite des progrès accomplis jusqu'ici dans le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Les nombreux défis inhérents à l'environnement complexe où intervient le déploiement font qu'il est difficile pour la MINUAD d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle. La prévision du Secrétaire général selon laquelle la MINUAD atteindra 92 % de l'effectif autorisé d'ici la fin de l'année mérite d'être mentionnée. Cet objectif doit être atteint.

La Turquie salue les progrès importants déjà rendus possibles grâce au travail du Comité tripartite, qui comprend l'Union africaine (UA), l'ONU et le Gouvernement soudanais. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Les mois à venir nous montreront si ce mécanisme est capable d'atteindre son plein potentiel. L'atténuation des difficultés opérationnelles auxquelles fait face la MINUAD, qu'elles concernent le déploiement et la rotation des contingents, les flux opportuns de matériel où les restrictions locales à sa liberté de circulation, est une priorité immédiate.

La MINUAD est déjà un point d'ancrage de la stabilité au Darfour. Quand elle sera pleinement opérationnelle, elle pourra commencer à inverser la tendance. Cependant, il ne peut y avoir d'autre solution qu'un règlement politique de la crise au Darfour. La Turquie salue et appuie pleinement le processus de Doha, le travail du Médiateur en chef de l'Opération Union africaine-Nations Unies, ainsi que le rôle joué par le Qatar et la Libye. Si certains progrès importants ont été réalisés, une cessation des hostilités pouvant mener à un cessez-le-feu durable n'a pas été possible.

Dans les jours et les mois à venir, le Conseil devra surveiller de près l'évolution du processus de Doha et exercer des pressions en cas de besoin. Le processus de paix ne doit exclure. Certains groupes rebelles ne doivent pas être autorisés à monopoliser le processus ou à dicter le rythme ou les conditions. Tous les groupes doivent s'asseoir à la table des négociations sans conditions préalables et travailler avec la médiation et leurs homologues pour parvenir à des compromis viables. Afin de faciliter une solution, le Conseil doit s'engager davantage dans le processus politique et faire clairement comprendre à toutes les parties que l'intransigeance a un prix.

La Turquie reste préoccupée par la situation humanitaire au Darfour. Le Conseil s'est prononcé clairement au cours des derniers mois sur les événements récents à cet égard, tout comme le Secrétaire général. Nous notons avec satisfaction que des progrès importants ont été accomplis pour combler les lacunes apparues pendant la période de l'après-4 mars. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Il est essentiel, à mesure que nous avançons, de préserver l'aspect humanitaire de la question apolitique. La communauté humanitaire, qui œuvre avec l'ONU et le Gouvernement soudanais, doit avoir la possibilité d'accomplir sa tâche essentielle, et elle doit être appuyée et protégée.

Les événements survenus le long de la frontière entre le Soudan et le Tchad sont un motif de préoccupation croissant pour la Turquie. Les bombardements aériens transfrontières intervenus en violation du droit international ne peuvent être tolérés. Les deux pays doivent comprendre que leur intérêt n'est pas de poursuivre le conflit, mais de s'engager dans une coopération. Il est absolument nécessaire de changer de ton et d'approche. De nombreux accords ont été signés mais ne sont pas mis en œuvre par les deux pays voisins. Un effort de médiation de haut niveau basé sur les accords existants, qui tiennent compte

des dynamiques complexes en jeu et comprennent les encouragements adéquats est la solution d'un rapprochement politique durable.

Dans tous nos efforts en ce qui concerne le Darfour, qu'il s'agisse de la MINUAD ou de l'effort de médiation conjointe, l'Union africaine reste un partenaire indispensable. À cet égard, la Turquie estime qu'il sera important que le Conseil continue d'écouter attentivement tous les appels de l'Union africaine à propos des différents aspects sensibles de la crise du Darfour.

Nous nous félicitons du projet de résolution élaboré par la délégation du Royaume-Uni afin de proroger d'un an le mandat de la MINUAD. La Turquie continuera de participer activement aux travaux pour parachever ce texte, afin de parvenir à un résultat final aussi équilibré et productif que possible.

Enfin, la Turquie félicite l'ensemble du personnel de la MINUAD et les travailleurs humanitaires sur le terrain pour leur courage, leur engagement et leur sang-froid dans le feu de l'action. Nous leur offrons notre plein appui.

**Mr. Liu Zhenmin** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait remercier le Secrétaire général adjoint Le Roy pour son exposé sur l'évolution récente de la situation au Soudan et pour les progrès accomplis dans le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Nous saluons également la présence de M. Mikhail Margelov, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie sur le Soudan.

Nous remarquons avec plaisir que dans le rapport (S/2009/352) qu'il a présenté au Conseil de sécurité, le Secrétaire général déclare que les progrès du déploiement de la MINUAD se sont récemment accélérés et qu'il est vraisemblable que l'objectif de déployer 92 % de ses effectifs sera réalisé. Nous voudrions remercier le Secrétariat, l'Union africaine (UA) et le Gouvernement soudanais pour les efforts qu'ils ont déployés à cet égard.

Les événements ont montré que le mécanisme tripartite est fructueux et efficace et qu'il a joué un rôle essentiel dans le déploiement de la MINUAD. Le mécanisme servira également de garantie très importante pour réussir la future mise en œuvre des fonctions de maintien de la paix de la MINUAD. Les parties doivent apprécier à sa juste valeur ce mécanisme de coopération obtenu à grand-peine et très

efficace. Nous sommes convaincus que tant que les trois parties auront la volonté de coopérer et maintiendront l'élan actuel, tous les nouveaux problèmes et les nouvelles situations difficiles qui se présenteront dans le processus de paix au Darfour pourront être résolus.

Par rapport aux progrès gratifiants du déploiement de l'Opération de paix, le processus politique au Darfour a évidemment buté sur des obstacles importants. Cependant, sans des négociations politiques sincères et sérieuses entre les parties, la MINUAD continuera d'être confrontée au problème de savoir s'il y a une paix à maintenir. Malheureusement, du fait des exigences déraisonnables de certains groupes rebelles armés et de leur refus persistant d'engager des négociations, l'avenir du processus politique au Darfour est très difficile à prédire. Le Médiateur en chef conjoint Djibrill Bassolé a beaucoup voyagé et a fait un usage actif de ses bons offices pour promouvoir le processus de Doha. L'UA, la Ligue des États arabes et de nombreux pays ont également déployé des efforts inlassables à cette fin. Ces efforts sont en général conformes aux objectifs politiques du Conseil de sécurité sur la question du Darfour. Ils doivent donc recevoir l'appui et la coopération du Conseil.

Nous demandons à tous les groupes rebelles armés de faire preuve d'une plus grande volonté politique de participer au processus de Doha. Nous demandons également aux membres concernés du Conseil de sécurité qui ont une influence sur les rebelles armés de prendre des mesures pour faire en sorte que ces groupes participent au processus politique au Darfour.

La Chine a toujours suivi attentivement l'évolution de la situation humanitaire au Darfour. Nous nous félicitons des contributions de l'ONU, du Gouvernement soudanais et des organisations non gouvernementales qui ont fourni de l'aide au Darfour afin d'améliorer la situation humanitaire sur place. Nous espérons que les parties continueront de renforcer leur coopération sur la base du respect mutuel et de la concertation sur un pied d'égalité, afin que le travail d'aide humanitaire puisse s'effectuer sans heurts au Darfour. La Chine a déjà fourni une immense aide humanitaire et au développement au Darfour. Nous continuerons de collaborer avec la communauté internationale pour aider le Gouvernement soudanais à continuer d'améliorer les conditions de vie de la population du Darfour.

L'Union africaine est un partenaire stratégique très important de l'ONU pour régler la question du Darfour, et ses points de vue et préoccupations méritent d'être attentivement considérés par le Conseil de sécurité. La Chine se félicite des efforts du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, dirigé par l'ancien Président de l'Afrique du Sud, pour analyser en profondeur la situation au Darfour. Nous attendons avec intérêt les recommandations utiles que formulera le Groupe de haut niveau sur les meilleurs moyens de régler les questions telles que l'impunité, la réconciliation pacifique et la nécessité de refermer les blessures de la guerre.

Le mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale à l'encontre du Président soudanais a eu des répercussions négatives sur le processus politique, le déploiement de l'opération de maintien de la paix et la fourniture de l'aide humanitaire. Récemment, le sommet de l'Union africaine a réitéré son opposition sans équivoque à cette action de la Cour. Nous espérons que toutes les parties respecteront pleinement la position de l'Union africaine et s'efforceront de coopérer aux efforts pour sauvegarder l'objectif ultime de parvenir à la paix au Soudan.

Le mandat de la MINUAD expire prochainement. Nous pensons que le déploiement de l'opération de maintien de la paix au Darfour a été mené dans des conditions très difficiles et que les avancées accomplies à ce jour ont été obtenues de haute lutte. Cela a été possible toutefois non seulement grâce à la coopération authentique du mécanisme tripartite, mais aussi grâce à l'appui sincère et pragmatique du Conseil de sécurité. Nous espérons que cette fois le projet de résolution renouvelant le mandat de la MINUAD sera plus ciblé et ne reviendra pas sur les questions controversées, afin de ne pas remettre en cause la coopération qui s'est instaurée entre les parties. Pour régler ces questions, le mécanisme tripartite devrait assumer un rôle de premier plan. Cela aiderait le Conseil de sécurité à accomplir sans heurts sa tâche de maintien de la paix au Darfour et servirait les intérêts à long terme des membres du Conseil au Darfour.

À cette fin, la délégation chinoise participera activement aux consultations qui auront lieu sur le projet de résolution renouvelant le mandat de la MINUAD. Nous espérons que le Conseil de sécurité sera en mesure d'adopter ce texte le plus tôt possible.

**M. Skračić** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Le Roy pour son exposé

d'aujourd'hui sur la situation au Darfour et dans le reste du Soudan. Nous saluons la présence de M. Margelov, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour le Soudan.

Encore une fois, nous faisons face à une dichotomie dans notre examen de la situation au Darfour. Alors que nous aimerions accueillir avec satisfaction des pourparlers directs entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et, dans une certaine mesure, entre le Soudan et le Tchad, nous nous heurtons aussi à des obstacles sur cette voie, ainsi qu'à la persistance de la violence, malgré son recul. Cette situation n'est à l'évidence pas compatible avec les objectifs que les parties tentent d'atteindre grâce à la négociation.

La Croatie se félicite que le Gouvernement soudanais et le MJE aient tous deux proclamé leur attachement au processus de paix. Cet engagement a comporté notamment la réaffirmation de l'Accord de bonne volonté et de renforcement de la confiance pour le règlement du problème au Darfour, signé à Doha en février dernier, ainsi que l'échange des listes respectives de prisonniers et la volonté d'œuvrer en faveur de la libération des prisonniers. Dans ce contexte, cependant, nous sommes préoccupés par les conditions posées par chacune des parties préalablement à la négociation d'un accord-cadre. Le MJE exige la libération des prisonniers tandis que le Gouvernement insiste sur la cessation des hostilités. Ces conditions ont conduit à l'impasse et à la suspension des pourparlers à Doha.

Nous sommes également préoccupés par l'application de nombreuses peines capitales par le Gouvernement soudanais et par les répercussions que cela a sur les pourparlers directs avec le MJE. Le MJE et le Gouvernement soudanais doivent tous deux comprendre que l'action militaire ne peut que prolonger ce long conflit et mettre en danger les civils. Nous appuyons donc énergiquement les efforts du Médiateur en chef conjoint Bassolé, qui encourage notamment les rebelles à se rendre à Doha en ayant une position unie. Nous appuyons également la visite au Darfour du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, dirigé par l'ancien Président sud-africain Mbeki, et nous attendons avec intérêt la publication de ses conclusions et de ses recommandations dans un avenir proche.

La Croatie partage l'évaluation et les préoccupations du Secrétaire général concernant la

détérioration des relations entre le Tchad et le Soudan, en particulier à la lumière de l'appui que chaque partie continue d'offrir aux forces d'opposition de l'autre. Nous leur demandons de cesser cet appui et de s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver les tensions et exacerber une situation déjà tendue le long de leur frontière commune. Nous sommes particulièrement préoccupés par les incursions dans le Darfour-Ouest depuis le territoire tchadien. Comme le Secrétaire général l'a dit, les deux parties doivent faire preuve de la plus grande retenue possible et revenir au cadre de leurs accords mutuels, notamment mais pas exclusivement l'Accord de Doha du 3 mai dernier et l'Accord de Dakar du 13 mars de l'année passée. À cet égard, nous voudrions remercier les Gouvernements qatarien et libyen de leurs efforts de médiation.

En ce qui concerne la situation humanitaire, ma délégation partage l'analyse du Secrétaire général qui estime que même s'il y a eu une amélioration dans la coopération entre le Gouvernement soudanais, l'ONU et la communauté des organisations non gouvernementales restées sur place, de sérieuses lacunes demeurent. Les conséquences des expulsions du 4 mars ont placé un grand nombre de civils innocents et épuisés dans une situation très dangereuse. Nous notons que le nombre des travailleurs humanitaires a diminué de près de 5 000, ce qui touche près de 1,1 million de personnes recevant une aide alimentaire, une aide en eau et en service d'assainissement, et 1,5 million de personnes bénéficiant de services de santé. Nous observons également que la saison des pluies approche et que l'Organisation mondiale de la santé a mis en garde contre un risque accru de propagation des maladies transmises par l'eau.

La Croatie est préoccupée de l'observation faite dans le rapport du Secrétaire général que la Mission continue de se heurter à des difficultés considérables pour ce qui est de la liberté de circulation de son personnel et donc de sa capacité de s'acquitter de son mandat. Nous sommes également très préoccupés par les obstacles bureaucratiques dressés par le Gouvernement soudanais pour entraver la circulation du matériel appartenant aux contingents, notamment les véhicules blindés de transport de troupes envoyés par le Nigéria et les véhicules rwandais qui attendent toujours d'être dédouanés. Nous demandons au Gouvernement soudanais de travailler avec diligence avec la MINUAD afin de régler ces questions. Le mécanisme tripartite qui est maintenant en place



représente un pas dans la bonne direction pour identifier et régler de telles questions.

Compte tenu de la précarité générale de la situation dans la zone de responsabilité de la MINUAD, notamment de la poursuite des affrontements armés entre le Gouvernement et les mouvements rebelles, la stagnation de la mise en œuvre des initiatives récentes, l'accumulation des forces et le risque de voir de nouveaux affrontements le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan, nous renouvelons notre appel au Conseil pour qu'il mette davantage l'accent sur la dimension régionale du travail de la MINUAD et pour que la Mission, ainsi que les autres missions déployées dans la région et les présences de l'ONU sur le terrain, coopèrent plus étroitement entre elles, afin de s'acquitter plus efficacement de leurs mandats respectifs qui se chevauchent souvent.

Enfin, ma délégation voudrait également remercier la délégation du Royaume-Uni d'avoir préparé et distribué la première version du projet de résolution du Conseil de sécurité sur la prorogation de la MINUAD. Nous sommes prêts à travailler avec les autres membres du Conseil pour mener à bien cette tâche.

**M. Urbina** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint Le Roy pour ce nouvel exposé sur la situation au Soudan et sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Je salue la présence parmi nous de M. Margelov, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour le Soudan.

Aux yeux du Costa Rica, il est impératif de progresser sur quatre grandes questions d'une même importance qui font obstacle à un règlement politique du conflit au Soudan, touchent directement les conditions de vie de la population civile et rendent difficiles l'application du mandat de la MINUAD.

Premièrement, les relations entre le Soudan et le Tchad ne sauraient rester une source d'instabilité et d'angoisse permanente pour la population civile, les réfugiés et les personnes déplacées de part et d'autre des frontières. L'heure de la maturité a sonné. Il faut que les incursions illicites sur ces territoires et les vols non autorisés cessent, tout comme les bombardements depuis les pays voisins. Le moment est venu de respecter à la lettre les accords de Dakar et de Doha. L'heure est venue pour les deux pays de mettre un

terme à l'appui qu'ils apportent aux groupes rebelles qu'ils accueillent, soutiennent et hébergent sur leurs territoires. Cette attitude illégale, publique et notoire ne saurait continuer.

Deuxièmement, le Costa Rica espère qu'à la fin du mois, le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Gouvernement soudanais auront progressé dans leurs négociations dans le cadre du processus de paix et de la mise en œuvre de l'Accord de bonne volonté et de renforcement de la confiance pour le règlement du problème au Darfour. À cet égard, nous saluons le travail réalisé par le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, et appuyons ses initiatives en faveur d'un processus large et inclusif impliquant dans le processus de paix tous les groupes rebelles, avec pour objectif de former, à terme, un forum de consultation au Darfour.

Nous saluons les initiatives prises par le Qatar et la Libye, et par M. Gration et M. Margelov, ainsi que les initiatives prises par le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour. Ma délégation espère que le rapport du Groupe présidé par l'ancien Président Mbeki, qui sera publié en août, et ses propositions quant à la nécessité de rendre des comptes lorsque des crimes graves sont commis permettront d'accélérer le processus de paix au Darfour et de réconcilier les parties dans la région.

Troisièmement, le désarmement des civils ayant participé aux affrontements tribaux au Sud-Soudan doit être une des priorités de la communauté internationale. Le Costa Rica trouve préoccupants le nombre élevé de victimes causées par ces affrontements et le risque que cela représente pour les processus de paix.

Enfin et surtout, nous devons continuer de prêter attention à la détérioration de la situation humanitaire suite aux actions prises par le Gouvernement soudanais contre des organisations qui étaient responsables de plus de la moitié des activités d'aide au Darfour. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement soudanais, les organisations non gouvernementales, la communauté internationale et les organismes du système des Nations Unies pour atténuer l'impact de cette décision, que nous déplorons. Mais nous restons préoccupés par la durabilité et la qualité de ces efforts qui sont nettement inférieurs à ceux qui étaient déployés avant la décision du Gouvernement. Il est essentiel de continuer à mettre en œuvre le Communiqué conjoint sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour de 2007, car il s'agit là du

principal cadre de coopération, et d'appuyer les activités du Comité de haut niveau.

Il importe de garder à l'esprit que les organisations humanitaires touchées fournissaient des services, mais avant tout, créaient un environnement sûr pour les populations qui bénéficiaient de leurs activités. Leur expulsion a créé un vide au niveau de la protection des civils présents dans les zones où ces organisations travaillaient. L'allègement de la souffrance et la protection contre les abus font partie intégrante de l'aide humanitaire. Ce sont ces préoccupations qui nous avaient amenés à demander la rédaction d'un rapport portant sur l'évolution de la situation humanitaire au Soudan.

Dans la situation actuelle, il est essentiel de respecter le droit international humanitaire, en particulier pour ce qui est de l'accès humanitaire aux victimes et de la protection des travailleurs humanitaires. Nous regrettons que les travailleurs humanitaires continuent d'être victimes de vols et d'enlèvements, ainsi que les actes de banditisme et de violences sexuelles à l'encontre de la population civile.

Le Costa Rica salue la contribution de l'Union africaine au règlement pacifique du conflit au Darfour, mais déplore la décision récemment prise par l'Union africaine de geler la coopération de ses États membres avec la Cour pénale internationale. Nous savons, tout comme la majorité des représentants ici présents, que cette décision jouit d'un appui limité et peu enthousiaste. Nous sommes certains que cette organisation, exemplaire dans tant d'autres domaines, reviendra sur une décision qui assombrit son histoire et ses succès.

Pour terminer, nous remercions le Royaume-Uni d'avoir présenté un projet de résolution qui proroge le mandat de la MINUAD et que le Conseil de sécurité adoptera bientôt. Nous demandons de nouveau aux autorités soudanaises de coopérer pleinement avec cette mission et le système des Nations Unies dans l'ensemble du Soudan. Le déploiement annoncé dans le rapport du Secrétaire général de 92 % de l'effectif total autorisé pour la MINUAD contribuera indubitablement à améliorer la protection physique des civils. Nous remercions les pays qui ont déployé du personnel afin de renforcer la Mission à un moment clef. Nous exhortons le Gouvernement soudanais à lever tout obstacle à la liberté de mouvement et aux activités de patrouille de la MINUAD, de mettre fin à toutes les détentions et au traitement inapproprié du personnel

national, et de résoudre les problèmes de visas dont a également parlé M. Le Roy. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le mécanisme tripartite entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement pour permettre un déploiement efficace de la MINUAD.

La situation au Soudan exige toujours l'attention soutenue du Conseil et que l'on adopte une approche plus large qui prenne en compte toutes les formes de conflit au Soudan. À cet égard, nous nous félicitons de la solution récente et définitive de la question des frontières de l'Abyei et demandons aux parties de respecter cette décision comme elles s'y sont engagées.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint Le Roy pour son exposé et à exprimer notre gratitude au personnel de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui travaille dans des conditions très difficiles.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Mikhail Margelov au Conseil et le remercier de ses observations fort utiles aujourd'hui.

Comme d'autres orateurs l'ont indiqué, la MINUAD rencontre de sérieux problèmes dans l'exécution de son mandat, mais malgré ces difficultés la mission a été une présence stabilisatrice au Darfour. Je voudrais insister sur quatre questions qui, à notre avis, sont essentielles pour le succès de la mission : le déploiement en cours, les priorités au sein du mandat de la MINUAD, le soutien au processus de paix et les élections de 2010.

Tout d'abord, nous sommes heureux de constater que le déploiement de la MINUAD, d'une façon générale, est de plus en plus efficace, progrès que nous attribuons en partie au mécanisme tripartite dirigé par la Secrétaire générale adjointe Malcorra. Nous reconnaissons également la coopération croissante du Gouvernement soudanais dont dépendent le déploiement et les capacités opérationnelles de la MINUAD. À cet égard, nous sommes cependant préoccupés par le fait que le Gouvernement soudanais n'ait toujours pas émis de visas en temps opportun au personnel de la MINUAD, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/352). Le succès de la MINUAD dépend de la présence d'un personnel expérimenté sur le terrain. La lenteur avec laquelle les visas sont émis et le refus pur et simple de certains visas témoignent d'un mépris inacceptable pour l'Accord sur le statut des forces de la MINUAD. Le Gouvernement soudanais doit remplir ses

obligations au titre de cet accord et mettre promptement au net l'arriéré des visas.

Le Secrétaire général indique que, si son attente se vérifie, tous les actifs promis à la MINUAD seront déployés d'ici la fin de l'année. Nous nous félicitons de ce progrès, mais nous notons que les actifs promis ne constituent que 92 % de la force totale autorisée pour la MINUAD. Les États Membres n'ont montré aucun empressement à fournir certains actifs clefs, en particulier dans le secteur aérien d'importance critique. Nous croyons cependant devoir commencer à mesurer la capacité de la MINUAD à remplir son mandat avec les ressources en sa possession. Nous espérons que dans ses prochains rapports le Secrétaire général sera en mesure de nous en dire davantage sur l'efficacité opérationnelle de la MINUAD.

Deuxièmement, nous croyons que le Conseil doit fournir des directives à la MINUAD pour l'aider à classer ses activités par ordre de priorité. Le Secrétaire général a noté que les deux plus importants aspects du mandat de la MINUAD sont de protéger les civils et de faciliter l'accès humanitaire. Nous en sommes d'accord. La situation des civils au Darfour reste extrêmement préoccupante. Nous sommes particulièrement inquiets du niveau de violences sexuelles à l'égard des femmes, et nous demandons au Secrétaire général de travailler avec la MINUAD à élaborer une stratégie d'ensemble pour protéger les femmes et les filles contre cette violence sexiste.

Aucun débat sur les secours humanitaires ne peut omettre de mentionner l'expulsion d'organisations humanitaires par le Gouvernement soudanais, le 4 mars. Grâce aux efforts considérables des Nations Unies et de la communauté internationale, une crise humanitaire a été évitée. Mais le Conseil ne peut se permettre de rester les bras croisés pour la seule raison que la catastrophe a été écartée à l'aide de mesures d'urgence. Notre objectif reste d'assurer de manière durable la fourniture de secours humanitaires. Nous devons continuer à suivre la situation de près et nous compterons sur la MINUAD pour continuer à jouer son rôle de facilitateur de l'accès humanitaire.

Troisièmement, nous soutenons pleinement les efforts du Médiateur en chef conjoint Nations Unies/Union africaine, Djibrill Bassolé. L'Envoyé spécial de mon gouvernement, Scott Gration, continuera de travailler en liaison étroite avec les parties pour soutenir l'action du Médiateur en chef

dans le but d'obtenir une cessation des hostilités et d'insister pour un processus de paix plus inclusif.

Mais, tant que les Gouvernements soudanais et tchadien sont engagés dans un conflit, il ne saurait y avoir de paix au Darfour, comme l'ont souligné des faits aussi récents que les bombardements au long de la frontière entre ces deux pays. Le Tchad et le Soudan ont le droit souverain de protéger leur intégrité territoriale. Mais la tension et la rhétorique entre les deux pays ne s'apaisent pas, ce qui nuit au processus de paix et mine la stabilité dans la région. Nous encourageons les deux pays à faire preuve de retenue, à s'abstenir de prêter appui aux groupes rebelles l'un de l'autre, et à agir pour dissuader ces groupes de persister dans leur ligne actuelle.

Je voudrais enfin dire quelques mots des élections. Aux termes de l'Accord de paix global, les élections doivent avoir lieu en avril 2010. Le Conseil débat normalement de cette question dans le contexte de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), mais les élections ont une portée nationale et, pour cette raison, il faut aussi en débattre quand nous parlons du Darfour. On se demande vraiment dans quelle mesure les habitants du Darfour pourront véritablement participer au scrutin. Nous attendons avec impatience le rapport d'évaluation des Nations Unies sur les élections et nous espérons qu'il apportera des informations sur les mécanismes nécessaires pour aider à protéger leur droit à y participer. Le Conseil ne peut se permettre de négliger ce problème.

La MINUAD joue un rôle précieux. Les États-Unis soutiennent la prorogation du mandat de la MINUAD pour une nouvelle période de 12 mois, et nous remercions la délégation du Royaume-Uni de préparer le projet de résolution.

**M. Dabbashi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord remercier de son exposé M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Je souhaite la bienvenue à M. Mikhail Margelov, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie. Nous lui sommes très obligés de sa déclaration. Mes remerciements vont aussi au représentant du Soudan qui est présent ici aujourd'hui; nous attendons sa déclaration avec intérêt.

Nous suivons de près le déploiement des contingents fournis par les pays contributeurs à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Nous notons que des forces

nombreuses ont été déployées. Nous rendons hommage aux efforts des pays contributeurs et à la manière dont ils ont coopéré avec le Gouvernement soudanais.

Je prends note aussi de la grande importance du mécanisme tripartite en vue du rétablissement de la paix. Il s'est avéré efficace pour écarter les obstacles à la paix, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/352). Je félicite le mécanisme tripartite de ses réalisations, en particulier concernant les visas du personnel de la MINUAD.

La violence a diminué au Darfour, et nous espérons que cette tendance se poursuivra, permettant aux personnes déplacées de revenir. Malgré les attaques dirigées contre les membres de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, son déploiement se poursuivra. Mais ce qui est nécessaire au maintien de la paix, c'est une opération politique qui recueille le soutien de toutes les parties – ce qui est essentiel pour le déploiement. Les normes retenues pour l'exécution du mandat de la Mission seront irréalistes et sans intérêt réel tant que la Mission ne sera pas déployée avec des effectifs et un équipement complets et tant que des progrès tangibles ne seront pas réalisés sur le plan politique, notamment un accord de cessez-le-feu et des modalités convenues de fin des combats. La plus haute priorité est de mettre en route un processus politique renforcé et de faire pression sur les rebelles pour qu'ils rejoignent inconditionnellement le dialogue et les négociations.

La Libye est liée au Soudan – et en particulier au Darfour – par des liens géographiques, humanitaires et culturels. Nous prenons note de l'engagement souscrit en faveur de la normalisation par le Président Muammar Al-Kadhafi et par la Libye. C'est pourquoi nous agissons en coopération avec le Qatar, le Médiateur en chef conjoint Union africaine-Nations Unies pour faire en sorte que les négociations reprennent sur tous les aspects de la crise. Le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour s'est récemment rendu à Tripoli et a rencontré les chefs des forces armées pour discuter des modalités de la reprise du dialogue au Soudan.

La Libye comprend quel effet les relations entre le Tchad et le Soudan ont sur la situation humanitaire au Soudan et au Darfour. La Libye poursuit donc ses efforts pour relâcher la tension et faire en sorte que le dialogue puisse reprendre dans le but de mettre en œuvre l'Accord de paix global et le processus de paix de Dakar, ce qui conduira à la normalisation des

relations entre les deux pays. Concernant la situation humanitaire, nous nous félicitons de ce qui a été fait par le Gouvernement soudanais afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire pour ceux qui en ont besoin, et surtout pour encourager et coopérer avec les organisations humanitaires et accorder des visas à leur personnel.

En ce qui concerne la Cour pénale internationale, nous exhortons le Conseil de sécurité à examiner les préoccupations exprimées par les organisations régionales, surtout par l'Union africaine, qui est le partenaire principal du Gouvernement au Darfour, et ceci afin de poursuivre les efforts de paix, notamment après le mandat d'arrêt lancé par la Cour contre le Président Al-Bashir. Nous souhaitons que le Conseil de sécurité prenne des mesures afin de mettre un terme aux obstacles aux efforts de paix afin de parvenir à une solution globale et permanente au problème du Darfour.

Dans ce contexte, l'Union africaine a adopté, lors de son dernier sommet à Syrte, une résolution dans laquelle elle exprime sa profonde inquiétude parce que le Conseil de sécurité n'a pas accepté l'application de l'article 16 du Statut de Rome. Nous soulignons ici la nécessité de prendre en considération la demande faite par l'Union africaine qui est l'organisation régionale principale, consciente plus que toute autre des meilleurs arrangements en ce qui concerne les priorités pour le règlement de la question du Darfour, surtout étant donné que l'Union africaine s'est engagée à régler le problème de l'impunité dans ses principes de base. Le Groupe de haut niveau sur le Darfour a été constitué pour enquêter sur les violations de droits de l'homme sous la présidence du Président Mbeki. Le Groupe a visité la région trois fois et nous attendons le rapport qui va être publié incessamment.

Le rapport du groupe d'experts chargé des sanctions sur le Soudan, publié au mois de mai, indique au paragraphe 65 : « La résolution de la Cour pénale internationale a encouragé certains mouvements et a fait en sorte que le dialogue soit interrompu ou plus difficile ».

Dans son intervention publiée le 27 avril, M. Rodolphe Adada, Président de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, a déclaré :

« La question de la Cour pénale internationale a dominé la vie politique au Soudan, et l'a polarisée. Elle a affaibli ceux qui au Soudan

travaillaient pour le consensus.» (S/PV.6112, p. 2)

Je ne pense pas que l'effet de cette déclaration ait été positif. Je voudrais dire que le fait que certains membres du Conseil de sécurité n'aient pas pris en considération la volonté de l'Union africaine et des pays africains membres qui ont signé le Statut de Rome ne pourra pas rendre la justice, bien au contraire. Ceci pourra saper les efforts de la Cour pénale internationale.

Il ne fait pas de doute que l'on est de plus en plus persuadés après des années de crise au Darfour que l'on ne peut pas mettre un terme à ce différend sans une solution politique globale qui jouisse de l'appui de la communauté internationale et surtout du Conseil de sécurité, ainsi que des acteurs internationaux et régionaux. C'est là une condition préalable et réaliste pour l'instauration de la paix et de la sécurité, afin de mettre un terme à la misère et à l'impunité, et afin de procéder à la réconciliation nationale.

La population du Darfour est de plus en plus consciente qu'une paix juste et durable, la réconciliation nationale et le développement ne sauraient se faire par des slogans ou par le sentiment de vivre dans la misère, ou par un mandat d'arrêt contre le Président du Soudan, mais plutôt par l'appui aux efforts de paix, par la mise en œuvre d'un projet de développement, par le renforcement des institutions de l'État lui permettant d'administrer toutes les régions du pays et nous espérons que le Conseil de sécurité apportera sa contribution dans ce sens.

**M. Lacroix** (France) : Tout d'abord, je voudrais moi aussi remercier M. Alain Le Roy de sa présentation et saluer la présence tout à l'heure au Conseil de M. Margelov.

Je voudrais faire quelques remarques sur différents volets du sujet que nous examinons. Tout d'abord, sur le processus politique. De notre point de vue, Le processus politique doit demeurer la priorité. À cet égard, nous saluons les efforts du médiateur conjoint M. Bassolé et de la facilitation qatarienne, et nous espérons que les discussions suspendues en juin dernier pourront reprendre le plus rapidement possible.

Le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité doivent remplir les engagements pris lors de la signature de la déclaration d'intention du 17 février dernier. Nous souhaitons que les discussions soient inclusives et nous soutenons les

efforts déployés par la Libye auprès d'autres mouvements rebelles.

Enfin, nous avons pris note de la constitution par l'Union Africaine d'un Groupe de haut niveau présidé par le Président Mbeki et nous étudierons avec attention ses conclusions, en août prochain.

Sur la situation humanitaire, celle-ci, pensons-nous, reste préoccupante. Nous saluons les efforts des Nations Unies pour travailler avec le Gouvernement soudanais afin d'éviter que la décision d'expulser 13 organisations non gouvernementales, en mars dernier, n'ait des conséquences trop dramatiques. Néanmoins, comme le note le rapport du Secrétaire général (S/2009/352), la baisse du nombre de travailleurs humanitaires au Darfour a nui à la qualité de l'aide. En saison des pluies, la situation sanitaire est susceptible de se dégrader très rapidement. Nous restons donc très inquiets et nous appelons les autorités soudanaises à restaurer rapidement un environnement propice aux activités humanitaires.

Par ailleurs, il ne faut pas minimiser les risques sécuritaires encourus par la population civile. Nous nous félicitons que les violences aient diminué depuis la mise en place de la MINUAD. Mais force est de constater que nous sommes passés d'une situation de conflit à une violence de moindre intensité mais généralisée. La tension des relations entre le Tchad et le Soudan est également très préoccupante et nous appelons ces deux pays à mettre en œuvre leurs engagements et à s'abstenir de toute provocation.

Sur le déploiement de la MINUAD, nous avons pris note des indications données par Alain Le Roy. Le Secrétaire général souligne dans son rapport l'amélioration de la collaboration avec les autorités soudanaises pour le déploiement de cette opération. Nous nous en réjouissons et nous espérons que l'objectif affiché dans le rapport d'un déploiement de 92 % de la force d'ici décembre pourra être atteint.

Nous constatons néanmoins que, malgré les progrès permis par le mécanisme tripartite, des obstacles importants continuent d'être posés par les autorités soudanaises. Je pense en particulier à la question, déjà mentionnée par plusieurs autres délégations, des visas que Khartoum tarde à délivrer. Plus de 100 membres du personnel européen attendent leurs visas en particulier, et d'autres, bien entendu, en provenance d'autres régions. Cette situation n'est pas acceptable.

La population du Darfour a plus que jamais besoin d'une force crédible et capable de contribuer à sa sécurité. L'année 2009 doit voir le déploiement complet de la MINUAD et aussi ce lui de la MINURCAT qui est en quelque sorte son pendant dans les régions du Tchad et de la République centrafricaine frontalières du Darfour. Nous appelons le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents à accroître leurs efforts en ce sens.

Nous nous préparons à renouveler le mandat de La MINUAD. Nous espérons que les négociations conduites sous les auspices de nos collègues britanniques pourront aboutir prochainement. La discussion sur le mandat de la MINUAD ne doit pas être prise en otage par d'autres questions difficiles comme celle de la lutte contre l'impunité et de la Cour pénale internationale. Nous pensons, chacun le sait, qu'une paix durable ne pourra être réalisée sans justice et constatons l'absence d'efforts réels de la part des autorités soudanaises dans ce domaine.

Quoiqu'il en soit, les divergences de vue sur cette question ne doivent pas nous empêcher d'agir collectivement et avec détermination sur les autres volets de la résolution de la crise au Darfour. Nous espérons que la MINUAD remplira pleinement son mandat et en particulier les tâches qui lui sont confiées en priorité, à savoir la protection des civils et la sécurisation de l'assistance humanitaire.

Enfin, un dernier mot sur la mise en œuvre de l'Accord politique global pour faire suite à nos consultations de la semaine dernière sur la Mission des Nations Unies au Soudan. Nous sommes à ce stade très satisfaits que les deux parties aient marqué leur souhait de respecter la décision d'arbitrage sur Abyei. Nous espérons que la suite de la mise en œuvre de l'Accord de paix global continuera à se faire de cette manière dans un esprit de coopération et de bonne volonté de part et d'autre.

**M. Takasu** (Japon) (*parle en anglais*): Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Alain Le Roy pour son exposé sur la situation actuelle au Darfour. Nous rendons hommage aux hommes et aux femmes qui participent à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour leur travail dévoué dans un environnement difficile.

Nous reconnaissons que les affrontements à grande échelle ont été contenus. Cependant, la situation sécuritaire au Darfour reste fragile et exige une grande vigilance de notre part. Des actes de violence

continuent de se produire et le personnel de la MINUAD, les travailleurs humanitaires et les civils en sont les victimes. Nous ne devons ménager aucun effort pour améliorer la situation.

Afin de préserver la sécurité au Darfour, il importe d'améliorer les relations entre le Soudan et le Tchad. Les bombardements aériens dans la région frontalière sont un motif de grave préoccupation pour la sécurité dans la région. Il incombe à toutes les parties de mettre un terme à ces activités hostiles et belligérantes. Je demande instamment au groupe de contact sur la mise en œuvre de l'Accord de Dakar d'inviter le Soudan et le Tchad à accélérer le processus de réconciliation.

En ce qui concerne la situation humanitaire au départ, nous sommes soulagés que les efforts de collaboration conjoints du gouvernement, de l'ONU et des organisations non gouvernementales aient raisonnablement bien fonctionné et aient permis de combler les lacunes dans l'acheminement de l'aide humanitaire après l'expulsion des ONG internationales. Cependant, il reste des défis importants à relever dans de nombreuses régions du Darfour où la population locale n'a pas un accès suffisant à l'aide. Je demande instamment au gouvernement soudanais d'intensifier ses efforts pour fournir l'aide nécessaire. De son côté, la communauté internationale doit renforcer son appui.

La MINUAD doit jouer un rôle prépondérant pour stabiliser et améliorer la situation sécuritaire et humanitaire précaire au Darfour. La MINUAD a consacré ses efforts à protéger les civils et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire avant toute chose. Le Japon est favorable à ce que la MINUAD mette davantage l'accent sur la protection des civils, et l'appuie dans cette entreprise. Une grande partie de la population locale et un grand nombre de personnes déplacées disséminées dans l'ensemble du Darfour ont désespérément besoin d'aide humanitaire et attendent que la MINUAD leur tende la main.

Toutefois, le déploiement actuel reste inférieur à 70 % du contingent autorisé, 18 mois après la création de l'opération. Cela rend difficile pour la mission d'exécuter pleinement son mandat et de répondre aux attentes élevées. Afin d'accélérer le déploiement, la coopération avec le Gouvernement soudanais est essentielle. Des progrès importants ont récemment été enregistrés dans le déploiement grâce aux efforts louables entrepris par le Comité tripartite composé du Gouvernement, de l'Union africaine et de l'ONU. Nous

espérons que des efforts supplémentaires seront déployés afin de réaliser un déploiement plus complet d'ici la fin de l'année.

À cet égard, je voudrais réitérer que le Gouvernement soudanais doit continuer de renforcer les mesures visant à faciliter l'acheminement de l'aide, et notamment délivrer des visas au personnel de la MINUAD, dédouaner le matériel nécessaire et améliorer la liberté de circulation du personnel de la MINUAD.

Étant donné que la présence constante de la MINUAD est essentielle, nous appuyons la prorogation de son mandat de 12 mois. Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir élaboré le projet de résolution à ce sujet.

Une solution politique et négociée est la seule manière de résoudre le problème du Darfour. Dans ce contexte, je salue le processus de Doha sous l'égide active du Qatar, ainsi que les efforts de médiation du Médiateur en chef conjoint Bassolé et les initiatives régionales entreprises par la Libye et l'Égypte. Nous saluons également les précieuses contributions apportées grâce aux efforts internationaux consentis par de nombreux pays qui ont envoyé des envoyés spéciaux.

Nous remercions M. Margelov d'avoir partagé son point de vue avec le Conseil aujourd'hui.

Nous espérons que les parties soudanaises concernées, y compris les groupes rebelles, participeront à ces initiatives et y prendront une part active, ils recevront en échange notre ferme appui. Parallèlement à ces initiatives internationales, nous devons souligner l'importance que revêt le dialogue au niveau local et national pour la paix et la coexistence. La coexistence et la réconciliation peuvent être efficacement recherchées par la voie d'un dialogue global qui intégrera le gouvernement, les forces antigouvernementales, les chefs traditionnels, les communautés locales et la société civile. Nous appuyons le dialogue et les consultations Darfour-Darfour. Nous demandons instamment à l'Union africaine et à l'ONU, en collaboration avec le Gouvernement, de faire en sorte que les vues des nombreux acteurs soient pleinement reflétées dans le processus.

Enfin, le processus politique basé sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global aura une conséquence directe sur le problème du Darfour. Nous

trouvons encourageant que les deux parties aient accepté la décision de la Cour permanente d'arbitrage concernant le différend sur la frontière d'Abyei et qu'elles aient respecté le cadre d'action de l'Accord de paix global. Nous souhaitons vivement que l'élan positif démontré dans le cas d'Abyei sera maintenu et contribuera à la mise en œuvre des dernières composantes de l'Accord de paix global et au règlement du problème du Darfour.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Ouganda.

Je m'associe à mes collègues pour remercier le Secrétaire général de ses rapports sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/297 et S/2009/352) et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Le Roy, pour son exposé. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie, M. Mikhail Margelov, pour la contribution qu'il a apportée au débat. Je salue également la participation du représentant du Soudan au débat.

Je voudrais également féliciter la MINUAD et ses dirigeants pour l'importante contribution qu'ils apportent afin de maintenir et d'améliorer la situation sécuritaire et la protection des civils au Darfour. À cet égard, l'Ouganda condamne les attaques répétées contre la MINUAD et le personnel humanitaire.

L'Ouganda trouve encourageant le fait que le déploiement de la MINUAD progresse. Nous félicitons le mécanisme tripartite, qui a facilité ce processus, et encourageons toutes les parties à continuer de coopérer avec le mécanisme.

L'Ouganda voudrait voir un règlement pacifique du conflit au Darfour. Nous sommes préoccupés par l'insécurité constante, l'absence de progrès dans le processus de paix et les effets néfastes sur la situation humanitaire.

Nous félicitons le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, et le Gouvernement qatarien pour leurs efforts, qui ont permis une reprise des pourparlers entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité, qui avaient été suspendus le 18 juin. Nous appelons le Gouvernement soudanais et tous les groupes d'opposition à s'engager dans les négociations prévues d'ici la fin du mois sans condition préalable.

L'Ouganda appuie les travaux du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour conduit par l'ex-Président de l'Afrique du Sud Thabo Mbeki, qui joue un rôle complémentaire dans la recherche de la paix au Darfour. L'Ouganda se félicite de l'engagement pris par les parties à l'égard de l'Accord de paix global de respecter et d'appliquer pacifiquement la récente décision de la Cour permanente d'arbitrage en ce qui concerne le règlement final du différend à propos du différend sur Abyei. Le règlement du différend sur Abyei est une étape importante dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Les tensions croissantes le long de la frontière entre le Soudan et le Tchad sont un motif de grave préoccupation. L'Ouganda appelle une fois encore les deux pays à améliorer leurs relations et à mettre en œuvre les différents accords bilatéraux qu'ils ont conclus, y compris le plus récent, signé à Doha. La normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad est essentielle à l'instauration d'une paix globale et durable au Darfour.

L'Ouganda appuie la prorogation du mandat de la MINUAD. À cet égard, je voudrais remercier la délégation du Royaume-Uni de nous avoir fourni le projet de résolution pour examen.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Hassan** (Soudan) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. L'État voisin et ami que vous représentez a contribué au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, en particulier sur notre continent-mère l'Afrique, et dans mon pays, le Soudan, qui entretient des liens forts et éternels avec le vôtre.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à M. Mikhail Margelov, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour le Soudan. Je souhaite également la bienvenue au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Le Roy, et je le remercie de son exposé objectif qui a ouvert la séance d'aujourd'hui, organisée pour débattre du rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2009/352).

L'examen de ce rapport, aujourd'hui, coïncide avec la réalisation d'un important pas en avant dans un domaine clef, celui de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, avec la publication de la décision de la Cour permanente d'arbitrage concernant la question de l'Abyei. Le fait que les deux partenaires se soient fermement engagés à respecter la décision est en soi une réaffirmation de la capacité du peuple soudanais à surmonter les différends et les désaccords internes, seul et avec l'aide de la communauté internationale. Cet engagement confirme et renforce également la détermination du Soudan à choisir l'unité.

Il favorise également la possibilité de parvenir à une paix rapide et permanente au Darfour, née en partie des efforts internationaux et régionaux très appréciés qui sont déployés actuellement, notamment ceux de l'État frère du Qatar, et de la position nationale unifiée visant à renforcer l'initiative du peuple soudanais. L'appui régional s'est également manifesté au travers de l'initiative arabo-africaine, et de l'appui sincère et unifié que la Libye et l'Égypte, pays frères, ont prêté aux efforts du peuple soudanais. Toutes ces avancées ont été obtenues sous la coordination et la supervision directes du Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé. Ce dernier a tout notre appui et nous sommes très attachés au succès de sa mission.

Comme nous l'avons déjà déclaré devant le Conseil, le Gouvernement soudanais demeure résolument engagé à parvenir à la paix complète au Darfour grâce à un dialogue objectif et axé sur les résultats. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera d'apporter son indispensable appui moral et politique aux efforts nationaux, régionaux et internationaux qui sont en cours, en envoyant des messages forts d'encouragement et de soutien à ceux qui ont rejoint la table de négociation, afin de confirmer qu'il appuie objectivement la solution d'un règlement politique. Le Conseil devrait également envoyer un message énergique à ceux qui boycottent les négociations, leur indiquant que le train de la paix ne les attendra pas, que le Conseil ne tolérera pas que leurs objectifs soient atteints et leurs exigences satisfaites au moyen d'une solution militaire, et que le boycott n'est pas une solution.

Cependant, le Conseil de sécurité continue d'appuyer de tout son poids le maintien de la paix plutôt que le rétablissement de la paix, comme si la paix était censée jaillir de rien. Les efforts nationaux et régionaux s'emploient à instaurer cette paix et nous avons désormais besoin que le Conseil appuie le



processus politique. Il importe de noter qu'un membre permanent de ce Conseil, dont je n'ai nul besoin de citer le nom, continue d'accueillir dans sa capitale l'un des chefs rebelles qui n'a cessé de défier la volonté internationale et les efforts de paix en boycottant le processus politique et en prônant exclusivement une solution militaire.

Nous apprécions les efforts sincères de la MINUAD menés sous la direction du Secrétaire général adjoint Le Roy et de la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra. Nous nous félicitons également que l'Union africaine ait souscrit à tous les aspects logistiques et techniques du mécanisme tripartite créé par le Conseil. Les derniers faits nouveaux concernant le mécanisme ont récemment été débattus à la sixième réunion du Comité tripartite, tenue à Khartoum le 12 juillet. Au cours de cette réunion, comme lors des cinq précédentes, l'engagement et la coopération sans réserves du Gouvernement soudanais pour faciliter le déploiement de la MINUAD ont été réaffirmés. La sixième réunion du Comité tripartite a en outre confirmé que l'objectif principal du mécanisme était que 92 % des effectifs de la Mission soient déployés d'ici à décembre 2009, et elle a permis de souligner le sérieux, la coopération et l'ambition qui caractérisent les travaux du Comité.

Ainsi que nous en avons informé le Conseil il y a quelques jours seulement, la dernière réunion du Mécanisme a abordé nombre des importantes questions qui ont été débattues ici aujourd'hui, ainsi que d'autres, comme les opérations aériennes, notamment la mise à disposition d'héliports pour les hélicoptères tactiques, et la mise en place de mécanismes pour accélérer les procédures de déploiement et les opérations, y compris la délivrance des visas.

Il faut se rappeler que le Soudan est un pays en développement. Nous attendons du Conseil qu'il considère la situation dans son ensemble plutôt que de simplement se fixer sur environ une douzaine de personnes qui ont dû attendre pour recevoir leurs visas, comme si cela était la conséquence d'une politique soudanaise de non-coopération ou d'une volonté de retarder leur entrée, ce qui est totalement faux. Nous nous sommes engagés à faciliter le déploiement du personnel. Nous honorerons cet engagement et nous le réaffirmons aujourd'hui. Nous ferons de notre mieux pour veiller à ce que la mission soit déployée comme prévu, dès que possible.

La réunion a également abordé le sujet de la facilitation des mécanismes et des procédures relatifs aux achats effectués sur place par la Mission et au dédouanement, chose qui a été mentionnée lors de la réunion d'aujourd'hui. Je tiens simplement à donner quelques exemples pour rendre pleinement compte de la situation. Nous espérons que le Conseil appuiera d'abord le mécanisme tripartite en se félicitant des résultats obtenus jusqu'à présent en ce qui concerne le déploiement de l'Opération hybride.

Dans le contexte d'une coopération sérieuse au sujet du déploiement de l'Opération, nous tenons également à dire quelques mots sur la façon dont la question humanitaire a été traitée. Nous rappelons au Conseil que, lors de récents exposés sur la situation humanitaire au Darfour, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires avait affirmé que la mise en œuvre du protocole humanitaire avec l'ONU se déroulait sans heurts. Il avait également dit que l'adoption d'une procédure accélérée avait beaucoup aidé à donner plus rapidement accès à ceux qui avaient besoin d'une aide humanitaire, en particulier après que le Gouvernement soudanais eut élargi le protocole en novembre pour faciliter les opérations des organismes et des organisations humanitaires. En outre, comme le Conseil le sait fort bien, une commission ministérielle de haut niveau a été créée pour faciliter les opérations humanitaires.

S'agissant des références faites dans le rapport aux défis que les efforts humanitaires doivent surmonter, tels que des attaques contre les convois, le Conseil de sécurité sait fort bien que certains groupes armés au Darfour ont commencé à s'attaquer délibérément aux convois humanitaires pour voler et piller leurs marchandises. Je mentionnerai aussi les divers heurts entre groupes armés et entre éleveurs de bétail, exploitants agricoles et nomades. Tout ceci indique que les causes du conflit au Darfour sont toutes ancrées dans la pénurie d'eau. Ceci a évidemment un impact sur les conditions de sécurité qui, à leur tour, ont un impact sur les voies d'approvisionnement vitales de l'aide humanitaire. Les forces de police soudanaises, coopérant étroitement avec l'Opération hybride au Darfour, continuent de travailler dans bien des endroits pour mettre en place des couloirs sûrs et garantir la sécurité des convois humanitaires.

Comme d'habitude, certains orateurs ont fait référence à ce qu'on appelle les questions de responsabilité. S'agissant de ce qu'on appelle la question de la Cour pénale internationale (CPI), la

position du Gouvernement soudanais, qui, comme le Conseil le sait, n'est pas partie à la CPI, est bien connue et il n'est pas nécessaire de la réaffirmer ici. Elle est définitive et irréversible. D'importantes organisations régionales ont pris position sur la question, y compris, comme je l'ai dit plus tôt, l'Union africaine qui est à la fois un partenaire stratégique et un partenaire de base de l'ONU au Darfour, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et des organisations régionales représentant les deux tiers des Membres de cette Organisation. Toutes ces organisations ont pris des décisions et exprimé leurs positions, qui ont réaffirmé d'une manière convaincante que cette terrible décision juridique n'est que gesticulations politiques et n'a pas pour but de rendre justice au Darfour ou d'y instaurer la paix. Il s'agit là d'une décision qui s'attaque à l'unité du Soudan et à son intégrité en tant qu'État indépendant.

Il n'est pas nécessaire de rappeler aujourd'hui que le Gouvernement soudanais a son propre système judiciaire national capable de rendre justice et de tenir les coupables pour responsables de leurs crimes. Nous espérons ne pas être obligés de continuer à répéter cela au Conseil. Nous nous sommes vivement félicités de la création du Groupe des Sages de l'Union africaine dirigé par l'ancien Président sud-africain, Thabo Mbeki, et avons toujours coopéré avec celui-ci. Tout ce que nous demandons au Conseil, c'est qu'il s'efforce de surmonter tous les obstacles mis au processus politique pour qu'il puisse suivre son cours. Un accord politique est la solution de base pour cette question.

S'agissant du Tchad et de la situation à la frontière, le Conseil de sécurité a reçu du Gouvernement soudanais plusieurs lettres. Dans ces lettres, nous avons régulièrement informé le Conseil d'une série d'actes d'hostilité, d'attaques et de violations transfrontalières. Le 16 juillet, ces hostilités ont atteint leur comble avec des raids aériens du Tchad à l'intérieur du territoire soudanais. Nous avons informé le Conseil de cette action la semaine dernière. Je tiens à réaffirmer au Conseil que le Gouvernement soudanais en a assez et commence à perdre patience. Nous faisons de notre mieux pour continuer d'agir rationnellement et faire preuve de retenue face aux agressions de notre voisin tchadien. Cependant, notre patience a ses limites. Le Gouvernement soudanais tient également à réaffirmer qu'il continuera de faire valoir son droit plein, indivisible et légitime de

répondre à ces actes d'agression et à ces violations de façon à éviter qu'ils ne se répètent et à préserver la sécurité et la sûreté des citoyens du Soudan.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le plein engagement du Gouvernement soudanais à une coopération sans limite avec l'ONU et l'Union africaine dans le cadre du déploiement de l'Opération hybride et pour instaurer une paix durable au Darfour dès que possible. Comme nous l'avons toujours affirmé au Conseil, parvenir à un règlement politique complet et durable du conflit au Darfour est la priorité absolue du Gouvernement soudanais.

Le Darfour fait historiquement partie du Soudan. Le peuple du Darfour est cher au peuple soudanais et fait partie du peuple soudanais. Nous nous préoccupons donc au plus haut point de sa sécurité et nous veillons à ce qu'il ait accès à l'aide et qu'il puisse retourner dans ses villages et foyers pour reprendre une vie normale.

Nous renouvelons notre appel au Conseil de sécurité lui demandant d'appuyer de tout son poids le processus politique et d'appuyer, par tous les moyens, cette opération et ce processus afin que nous parvenions à un règlement complet et durable du conflit du Darfour. Après cela, nous pourrions clore à jamais ce chapitre de l'histoire du Soudan.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

**M. Lidén** (Suède) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association; et la Norvège, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie, s'associent à cette déclaration.

L'on a permis aux souffrances au Darfour de se poursuivre pendant trop longtemps, et un règlement politique est indispensable. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui est au cœur de nos efforts communs pour alléger les souffrances, ne peut pas se substituer au processus politique, elle ne peut non plus imposer la paix. Il incombe aux parties elles-mêmes de prendre des mesures concrètes en vue d'une solution politique à la crise.

La MINUAD joue un rôle central dans les efforts déployés pour apporter protection et sécurité et pour

faciliter l'accès humanitaire au Darfour. Nous jugeons encourageant que la MINUAD atteigne sa pleine capacité d'ici à la fin de l'année. L'écart actuel entre les chiffres du déploiement et les objectifs entrave la capacité de la mission d'exécuter son mandat. Nous devons aussi veiller à ce que la mission soit bien outillée pour exécuter les tâches prioritaires consistant à protéger les civils et à assurer la sécurité en vue d'une action humanitaire efficace.

L'Union européenne prend note de la coopération améliorée entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais grâce au mécanisme tripartite. Toutefois, des obstacles continuent d'entraver l'efficacité de la MINUAD – par exemple, s'agissant de la liberté de circulation, les difficultés administratives pour le dédouanement des équipements essentiels, et les visas pour le personnel de la MINUAD. Près de 100 ressortissants de l'Union européenne attendent que des visas leur soient délivrés afin de pouvoir servir dans la MINUAD. J'ai pris bonne note de ce qu'a dit le représentant du Soudan au sujet de ce problème, mais je tiens à réitérer qu'il incombe au Gouvernement soudanais de lever ces obstacles et de veiller à ce que les accords soient respectés au niveau local.

Nous sommes confrontés à une situation humanitaire grave qui risque de se détériorer davantage durant la saison des pluies. Le Gouvernement soudanais et toutes les parties au conflit doivent respecter le droit international humanitaire et y adhérer et veiller à ce que l'on ait un accès sûr et sans entraves aux personnes qui ont besoin d'assistance humanitaire. La décision prise par le Gouvernement soudanais en mars d'expulser certaines organisations non gouvernementales a réduit la capacité de fournir l'assistance humanitaire aux populations qui sont dans le besoin au Darfour.

L'Union européenne prend note des informations faisant état de ce qu'un petit nombre de personnes déplacées ont commencé à retourner dans leurs villages. Il importe de veiller à ce que ces retours se fassent dans la sûreté, de manière volontaire et dans la dignité, en fournissant assistance et protection, et de suivre ces retours.

L'Union européenne appuie fermement les efforts de médiation conjoints déployés par l'Union africaine et l'ONU, sous la direction de M. Djibrill Bassolé, en vue d'une cessation durable des hostilités. Nous jugeons essentielle l'approche à plusieurs volets de la

médiation – qui fait également intervenir la société civile au Darfour. Nous demandons au Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et au Gouvernement d'honorer leurs engagements au titre de l'Accord de bonnes intentions de Doha.

Il ne saurait y avoir de paix durable sans la justice. La position de l'Union européenne concernant la Cour pénale internationale est bien connue. Nous appuyons pleinement la Cour et le rôle qu'elle joue dans la promotion de la justice internationale. L'Union européenne exhorte le Gouvernement soudanais et toutes les autres parties au conflit de coopérer pleinement avec la Cour, conformément à la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité.

Les élections nationales de l'année prochaine donnent au Soudan la possibilité de tracer une voie politique pour le futur. Des élections pacifiques, transparentes et crédibles sont fondamentales pour la consolidation de la démocratie. La MINUAD a un rôle à jouer pour aider la Mission des Nations Unies au Soudan à préparer et à organiser les élections. L'Union européenne salue la décision que la Cour permanente d'arbitrage a rendue concernant la démarcation des frontières de la zone d'Abyei. Nous demandons aux parties à l'Accord de paix global de coopérer pleinement à son application.

La dynamique de la région continue d'être marquée par l'instabilité. L'opération militaire de l'Union européenne dans l'est du Tchad et dans nord-est de la République centrafricaine, déployée en 2008 et transférée en mars 2009 à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, doit être considérée dans ce contexte. L'Union européenne, le Conseil de sécurité et d'autres ont demandé au Soudan et au Tchad de respecter et d'honorer pleinement leurs engagements mutuels. Des attaques transfrontières récurrentes semblent rendre futiles les accords conclus. Les deux pays doivent faire montre de la volonté politique manifeste de régler leurs problèmes restants.

Il y a longtemps que la paix devrait être restaurée au Darfour. Pour promouvoir le progrès, tous les acteurs concernés de la communauté internationale doivent agir dans le même sens. L'objectif doit être de faire comprendre aux parties la nécessité de la souplesse dans la recherche de la paix. En fin de compte, cependant, la responsabilité incombera aux parties elles-mêmes. Le moment est venu qu'elles

fassent montre d'une volonté politique concrète et sérieuse et d'un attachement à la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint Le Roy pour qu'il fasse des observations finales.

**M. Le Roy** : Compte tenu de l'heure avancée, je serai bref. Je voudrais juste souligner quelques points qui ont été soulevés et quelques questions qui ont été posées.

Tout d'abord, nous sommes satisfaits de voir qu'il y a un consensus sur les deux principaux objectifs : la protection des civils et l'appui à l'accès humanitaire au profit de ceux qui en ont le plus besoin. Je crois que cela sera reflété dans la résolution que le Conseil adoptera bientôt. Sur le deuxième point, l'accès humanitaire, je tiens néanmoins à souligner que ces derniers temps, les humanitaires que j'ai rencontrés ont fait état de difficultés liées en particulier au risque de kidnapping. Comme les membres le savent, il y a trois cas de kidnapping concernant trois organisations non gouvernementales différentes. Donc, forcément, l'accès des humanitaires aux endroits les plus reculés est parfois difficile. Évidemment, lorsque nous aurons notre pleine capacité, nous les aiderons davantage, mais c'est une difficulté que je voulais souligner.

Deuxièmement, s'agissant du processus politique, qui a beaucoup été évoqué, nous remercions chacun de son appui à M. Bassolé et à son travail. On a effectivement salué l'action du Qatar; l'action de la Libye, qui permet aussi de rassembler un certain nombre de groupes rebelles; et l'action de l'Égypte, dans la mesure où elle contribue à nouveau au processus de paix, dont les discussions doivent continuer à se tenir pour le moment à Doha (Qatar). Évidemment, tant que l'ensemble de ces initiatives convergent, nous en sommes satisfaits.

J'ai bien noté, et je pense que cela est important, que pour que ce dialogue soit inclusif, l'effort de tous ceux qui ont de l'influence sur les groupes rebelles est important. On sait bien, en particulier, que, malgré toutes les tentatives, le mouvement de M. Abdul Wahid refuse de participer aux négociations. Je pense qu'il importe que des pressions continuent à être exercées sur lui pour qu'il s'associe aux négociations, comme l'ont fait d'autres groupes rebelles.

La dimension régionale a été évoquée à plusieurs reprises. Sur le Tchad et le Soudan, l'ONU continue évidemment d'appeler à la retenue maximale et de

demander qu'aucune intervention ne se fasse à partir de l'autre côté de la frontière.

S'agissant des capacités et du déploiement de la mission, qui ont beaucoup été évoqués, je voudrais juste apporter quelques précisions et souligner que 12 bataillons sur les 18 sont déjà en place et que cinq bataillons sont en train d'arriver : le deuxième bataillon éthiopien, le deuxième bataillon égyptien et les bataillons envoyés par l'Afrique du Sud, la Tanzanie et le Burkina Faso. Une partie de ces bataillons est déjà arrivée, et le reste est attendu dans les prochaines semaines et les prochains mois. Il en est de même des neuf unités de police.

On a également posé une question concernant la capacité au-delà des nombres. Il est vrai que, comme les membres du Conseil le savent, plus de 103 véhicules blindés de transport de troupes canadiens ont été retirés récemment et que 60 véhicules blindés de transport de troupes nigériens sont toujours à Port-Soudan. Au cours du dernier Comité tripartite, les autorités soudanaises nous ont promis de lever toutes les restrictions douanières pour ces véhicules blindés de transport de troupes, mais à l'heure où je parle, ils ont encore à Port-Soudan. J'en appelle donc aux autorités soudanaises pour que soit accéléré leur départ, ce qui serait très important pour les capacités de la mission.

S'agissant des visas, comme je l'ai dit, le Comité tripartite a fait le point sur cette question. Je redonne les chiffres que nous avons. Juste avant la réunion du Comité tripartite – cela est dit dans le rapport, 961 visas avaient été accordés. Il y a deux jours, 120 autres visas ont été accordés. À ce jour, 327 demandes de visa sont encore pendantes, dont 196 pour la police, 47 pour les observateurs et le reste pour le personnel international. Le Gouvernement soudanais nous a à nouveau assurés à la dernière réunion du Comité tripartite qu'il allait accélérer la procédure de délivrance de ces visas. Cela nous paraît très important pour que, à l'égard de l'ensemble des nationalités, il n'y ait pas de différence entre nationalités, afin que le déploiement de l'ensemble des forces – civiles, militaires et police – de la MINUAD puisse être effectué le plus tôt possible.

S'agissant du rapport de M. Mbeki, je voudrais préciser qu'au cours de l'entretien que nous avons eu avec lui, M. Mbeki nous a indiqué que son rapport serait disponible au mois de septembre. C'est à partir de ce moment-là que l'on pourra le commenter.

Le représentant de l'Autriche a posé une question sur la possibilité de renforcer la surveillance de la

frontière. Pour le moment, nous estimons, à la fois du côté MINURCAT que du côté MINUAD, d'une part, que cela ne relève pas directement de notre mandat et, d'autre part, que la frontière est extraordinairement longue. Nous ne pensons que pas que la MINUAD et la MINURCAT aient les capacités suffisantes pour assurer une bonne surveillance de la frontière. Par ailleurs, nous savons que aussi bien les autorités soudanaises que tchadiennes considèrent que cela relève de leur souveraineté nationale. Je vois donc mal comment la MINUAD et la MINURCAT pourraient effectuer une surveillance stricte de la frontière.

En revanche, et cela fait partie de notre mandat, nous continuons d'augmenter les patrouilles le long de la frontière compte tenu du risque d'incident. Nous

augmentons donc nos patrouilles, mais nous ne pouvons pas appeler cela une surveillance complète de la frontière. Nous n'en avons pas les capacités et, politiquement, ce n'est pas le souhait des autorités soudanaises et tchadiennes.

Pour terminer, je remercie de nouveau le Conseil de l'appui exprimé à la MINUAD aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Le Roy de ses réponses et clarifications.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 35.*